

DARES

PLAN NATIONAL D'ACTION POUR L'EMPLOI 2004

ANNEXE STATISTIQUE

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION

24 septembre 2004

A l'issue du sommet européen de Luxembourg de novembre 1997 a été mise en place une stratégie européenne pour l'emploi (SEE). Celle-ci repose sur une procédure de coordination des politiques de l'emploi et du marché du travail des États membres de l'Union européenne. Dans ce cadre, la France, comme chaque État membre, présente chaque année un Plan national d'action pour l'emploi (PNAE).

En 2003, le PNAE a défini, pour trois ans les axes prioritaires des politiques françaises de l'emploi et du marché du travail.

Le PNAE 2004 correspond à un exercice de suivi des engagements pris par la France en 2003, année de révision de la stratégie européenne pour l'emploi. Dans un souci de stabilité les lignes directrices adoptées par le Conseil européen en juin 2004 sont une reconduction de celles de 2003.

Le suivi de la mise en œuvre de la SEE repose, notamment, sur des indicateurs statistiques définis au niveau communautaire. L'annexe statistique du Plan national d'action pour l'emploi vise en premier lieu à fournir les indicateurs correspondant aux trois objectifs généraux et aux dix lignes directrices de la SEE. Sont présentées également des données contextuelles permettant d'éclairer les conditions dans lesquelles ont été mises en œuvre les politiques françaises de l'emploi et du marché du travail. Ce document a donc aussi pour vocation d'être un recueil de données commentées qui pourra alimenter, le cas échéant, d'autres exercices nécessitant la production d'indicateurs.

Ce document a été élaboré par la Dares avec le concours de l'ANPE, de la DEP, la DP, la Drees, la Dilti, l'Insee).

Remarque : Les données contenues dans cette annexe sont exclusivement issues de sources statistiques nationales. Elles peuvent donc diverger des données harmonisées publiées par Eurostat.

La coordination du document a été assurée par Christine Charpail.

Avertissement méthodologique

En vue d'une meilleure harmonisation des enquêtes sur les Forces de Travail européennes, la méthodologie de l'enquête Emploi de l'Insee a été profondément modifiée en 2001-2002 : passage d'une enquête réalisée à un moment donné (en général au mois de mars de chaque année) à une enquête en continu qui fournit des données en moyenne annuelle ou trimestrielle; questionnaire complètement révisé en privilégiant les concepts d'activité du BIT. Il faut en outre signaler que la nouvelle enquête 2002 souffre de quelques défauts, corrigés l'année suivante, qui se traduisent par des résultats parfois plus fragiles que ceux relatifs à 2003.

Il y a donc une rupture très importante entre l'ancienne série des enquêtes annuelles, qui s'arrête à mars 2002 et la nouvelle série qui démarre par la moyenne 2002. On a le plus souvent fourni, pour les indicateurs tirés de cette enquête, des données allant de mars 1998 à mars 2002, puis de façon disjointe, des données 2002 et 2003. Leur lecture ne doit évidemment pas prendre en compte l'évolution mars 2002-moyenne 2003 qui n'a, la plupart du temps, aucune signification ; elle doit au contraire rapprocher mars 2001 et mars 2002 puis moyenne 2002 et moyenne 2003.

Dans certains cas, l'actualisation de certains indicateurs n'a pas été possible.

Remarque : Les données contenues dans cette annexe sont exclusivement issues de sources statistiques nationales. Elles peuvent donc diverger des données harmonisées publiées par Eurostat.

SOMMAIRE

INDICATEURS GENERAUX P 9

Croissance économique
Taux d'emploi
Taux de chômage
Évolution de la productivité du travail
Durée du travail des salariés à temps complet
Devenir des chômeurs de l'année n-1

LIGNE DIRECTRICE 1 - MESURES ACTIVES ET PREVENTIVES EN FAVEUR DES CHOMEURS ET DES INACTIFS P 15

Taux de chômage de longue durée (12 mois)
Taux de passage en chômage de longue durée (demandeurs d'emploi)
Prise en charge des demandeurs d'emploi
Participation des CLD jeunes et adultes aux mesures actives
Taux de retour à l'emploi et taux de retour au chômage après passage dans un dispositif de politique d'emploi
Principaux dispositifs de politique d'emploi
Dépense pour l'emploi
Taux de couverture des demandeurs d'emploi par le dispositif d'indemnisation
Encadré : définitions des catégories de demandeurs d'emploi

LIGNE DIRECTRICE 2 - CREATION D'EMPLOIS ET ESPRIT D'ENTREPRISE P 27

Croissance de l'emploi total
Impact de la création d'entreprises

LIGNE DIRECTRICE 3 - PROMOUVOIR LA CAPACITE D'ADAPTATION ET LA MOBILITE P 31

Part des personnes employées à temps partiel qui souhaitent travailler davantage
Part des formes particulières d'emploi dans l'emploi salarié
Taux d'accès à la formation professionnelle des salariés par niveau de qualification
Accidents du travail
Maladies professionnelles
Tensions sur le marché du travail
Qualité des emplois offerts
Mobilité géographique

LIGNE DIRECTRICE 4 - PROMOUVOIR LE DEVELOPPEMENT DU CAPITAL HUMAIN, L'EDUCATION ET LA FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE P 39

Taux de scolarité des 18-24 ans
Niveaux de formation initiale des jeunes
Formation

**LIGNE DIRECTRICE 5 - AUGMENTER L'OFFRE DE MAIN D'ŒUVRE ET PROMOUVOIR
LE VIEILLISSEMENT ACTIF P 45**

Évolution de la population active
Taux d'activité par sexe et tranches d'âge
Âge moyen de sortie du marché du travail
Évolution du nombre des retraits anticipés d'activité

LIGNE DIRECTRICE 6 - EGALITE ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES P 49

Écart des taux d'emploi
Écart de taux de chômage
Écart de rémunération entre hommes et femmes
Taux d'emploi des femmes selon le nombre et l'âge des enfants
Part des femmes dans l'encadrement
Structures d'accueil des jeunes enfants
Personnes âgées dépendantes de 75 ans et plus

**LIGNE DIRECTRICE 7 - INTEGRATION DES PERSONNES DEFAVORISEES SUR LE
MARCHE DU TRAVAIL, LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS P 55**

Jeunes sortis du système scolaire avec un faible niveau
Taux d'inactivité non scolaire pour les 18-24 ans
Handicapés
Zones urbaines en difficulté
Écarts de taux de chômage entre les ressortissants de l'UE et ceux des pays tiers

LIGNE DIRECTRICE 8 - RENDRE LE TRAVAIL PLUS AVANTAGEUX P 61

Évolution des taux de cotisations sociales
Emplois concernés par les allègements généraux des cotisations sociales employeurs
Taux de taxation par tranche de revenus
Les travailleurs à bas et très bas salaires (non encore actualisés)
Évolution du SMIC par rapport au salaire médian
Disparités salariales sectorielles
Allocataires du revenu minimum d'insertion (RMI) bénéficiaires de l'intéressement
Allocataires de l'Allocation de solidarité spécifique (ASS) en activité réduite et en intéressement
Nombre de salariés ou de foyers fiscaux concernés par la prime pour l'emploi (PPE)
Transitions vers l'emploi (cas-type) : incidence de la PPE et de la réforme de l'aide au logement

LIGNE DIRECTRICE 9 - TRANSFORMER LE TRAVAIL NON DECLARE EN EMPLOIS REGULIERS P 75

Les données statistiques issues de la verbalisation

LIGNE DIRECTRICE 10 - S'ATTAQUER AUX DISPARITES REGIONALES EN MATIERE D'EMPLOI P 81

Dispersion des taux d'emploi régionaux
Dispersion des taux de chômage régionaux

GOUVERNANCE P 85

Dialogue social

Liste des tableaux, graphiques et encadré

<i>Tableau 1 : Evolution du PIB</i>	9
<i>Tableau 2 : Taux d'emploi par sexe et âge</i>	9
<i>Tableau 3 : Taux de chômage par âge depuis 1998</i>	10
<i>Tableau 4 : Part de chômage des jeunes de 18 à 24 ans</i>	10
<i>Tableau 5 : Productivité du travail</i>	11
<i>Tableau 6 : Durée collective offerte des salariés à temps complet</i>	11
<i>Tableau 7 : Durée individuelle des salariés à temps complet</i>	11
<i>Tableau 8 : Situation au moment de l'enquête des personnes qui étaient au chômage un an auparavant</i>	13
<i>Tableau 9 : Chômeurs depuis un an ou plus en % de la population active</i>	15
<i>Tableau 10 : Taux de passage en chômage de longue durée (6 mois) des jeunes de moins de 25 ans</i>	16
<i>Tableau 11 : Taux de passage en chômage de longue durée (12 mois) des adultes de 25 ans et plus</i>	16
<i>Tableau 12 : Indicateur de carence du Service Public de l'Emploi (SPE) pour les jeunes ayant 7 mois de chômage</i>	17
<i>Tableau 13 : Indicateur de carence du Service Public de l'Emploi (SPE) pour les adultes ayant 13 mois de chômage</i>	17
<i>Tableau 14 : Offres d'emploi émises par la France à destination des états membres de l'UE</i>	17
<i>Tableau 15 : Répartition des entrées en PAP par offre de service</i>	18
<i>Tableau 16 : Part des CLD bénéficiaires de mesures actives</i>	19
<i>Tableau 17 : Situation en mars 2003 des bénéficiaires sortis de mesure au cours du 4ème trimestre 1999</i>	20
<i>Tableau 18 : Mesures actives et préventives en faveur des chômeurs et des inactifs (nomenclature PMT)</i>	23
<i>Tableau 19 : Les mesures de la politique spécifique de l'emploi en 2002 et 2003</i>	24
<i>Tableau 20 : Dépense pour l'emploi, évolution, en pourcentage du PIB</i>	25
<i>Tableau 21 : Taux de couverture des demandeurs d'emploi par les allocations chômage en fin d'année</i>	25
<i>Tableau 22 : Evolution de l'emploi par secteurs de 1998 à 2003</i>	27
<i>Tableau 23 : Nombre total de créations et reprises d'entreprises selon l'activité de 1998 à 2003</i>	28
<i>Tableau 24 : Répartition de l'ensemble des créations</i>	28
<i>Tableau 25 : Evolution des créations et des reprises d'entreprises. Part des créations aidées dans le cadre des politiques de l'emploi</i>	28
<i>Tableau 26 : Evolution des entreprises créées ou reprises en 1998 et de leurs emplois</i>	29
<i>Tableau 27 : Contribution des créations d'entreprises à l'augmentation de l'emploi salarié (année 1998)</i>	29
<i>Tableau 28 : Survie des entreprises créées au cours des premiers semestres 1994 et 1998</i>	29
<i>Tableau 29 : Survie des entreprises créées ou reprises en 1994 selon la situation antérieure du créateur</i>	30
<i>Tableau 30 : Survie des entreprises créées ou reprises au cours du 1er semestre 1998 selon l'activité de l'entreprise</i>	30
<i>Tableau 31 : Temps partiel et temps partiel contraint des salariés par sexe</i>	31
<i>Tableau 32 : Part des formes particulières d'emploi dans l'emploi salarié total</i>	32
<i>Tableau 33 : Part des non salariés dans l'emploi total par sexe et temps de travail</i>	33
<i>Tableau 34 : Situation à l'enquête des personnes au chômage un an auparavant par type de contrats</i>	34
<i>Tableau 35 Situation à l'enquête des personnes en CDD un an auparavant</i>	34
<i>Tableau 36 : Situation à l'enquête des intérimaires un an auparavant</i>	35
<i>Tableau 37 : Taux moyen trimestriel d'accès aux formations à but professionnel des salariés de 25 à 64 ans (année 2003)</i>	35
<i>Tableau 38 : Evolution du nombre d'accidents du travail avec arrêt</i>	36
<i>Tableau 39 : Evolution des maladies professionnelles constatées et reconnues</i>	36
<i>Tableau 40 : Evolution de décembre 1997 à mars 2004, selon les domaines professionnels, du ratio offres sur demandes enregistrées (en données annuelles glissantes)</i>	37
<i>Tableau 41 : Proportion, parmi les offres d'emploi, de CDI ou CDD de plus de 6 mois</i>	38
<i>Tableau 42 : Proportion de salariés ayant changé de région</i>	38
<i>Tableau 43 : Scolarisation des jeunes de 18 à 24 ans</i>	39
<i>Tableau 44 : Proportion de jeunes de 22 ans ayant achevé le second cycle du secondaire (en proportion des effectifs de jeunes de 22 ans)</i>	40
<i>Tableau 45 : Proportion de jeunes de 20-24 ans ayant achevé le second cycle du secondaire, selon le genre</i>	41
<i>Tableau 46 : Taux d'accès trimestriel des personnes de 25 à 64 ans à la formation (2003)</i>	42
<i>Tableau 47 : Dépenses de formation professionnelle et d'apprentissage par rapport au PIB</i>	42
<i>Tableau 48 : Dépenses en formation des entreprises de plus de 10 salariés (en % de la masse salariale)</i>	43
<i>Tableau 49 : Evolution de la population active</i>	45
<i>Tableau 50 : Evolution des taux d'activité par sexe et tranches d'âge</i>	46
<i>Tableau 51 : Ages moyens de sortie vers l'inactivité (de l'activité et de l'emploi) par sexe</i>	47
<i>Tableau 52 : Evolution du nombre de retraits anticipés d'activité</i>	47
<i>Tableau 53 : Ecart entre les taux d'emploi féminins et masculins pour les 15-64 ans (en points)</i>	49
<i>Tableau 54 : Taux de chômage par sexe depuis 1998</i>	49

<i>Tableau 55 : Rapport du salaire net des femmes sur le salaire net des hommes, toutes durées de travail (salaire mensuel médian)</i>	50
<i>Tableau 56 : Rapport du salaire net des femmes sur le salaire net des hommes, salariés à temps complet (salaire mensuel médian)</i>	50
<i>Tableau 57 : Rapport du salaire horaire net des femmes sur salaire horaire net des hommes, toutes durées du travail (salaire horaire médian)</i>	50
<i>Tableau 58 : Taux d'emploi des femmes de 20 à 49 ans selon la présence d'un enfant de moins de 6 ans</i>	51
<i>Tableau 59 : Encadrement du secteur privé</i>	51
<i>Tableau 60 : Encadrement supérieur du secteur public</i>	52
<i>Tableau 61 : Structures d'accueil des jeunes enfants au 31 décembre 2002 (hors école maternelle)</i>	52
<i>Tableau 62 : Estimation du nombre d'enfants pris en charge par une assistante maternelle (2002)</i>	53
<i>Tableau 63 : Taux de scolarisation en maternelle des enfants de moins de 3 ans</i>	53
<i>Tableau 64 : Personnes âgées dépendantes de 75 ans et plus selon le lieu de vie</i>	54
<i>Tableau 65 : Personnes âgées dépendantes de 75 ans et plus vivant à domicile selon le type d'aide reçue</i>	54
<i>Tableau 66 : Niveau des sorties précoces de formation initiale</i>	55
<i>Tableau 67 : Taux d'inactivité non scolaire des 18-24 ans par sexe</i>	55
<i>Tableau 68 : Emploi des travailleurs handicapés depuis 1996</i>	56
<i>Tableau 69 : Chômeurs handicapés</i>	57
<i>Tableau 70 : Part des travailleurs handicapés dans le total des demandeurs d'emploi (DEFM 1) de 1998 à 2003 (fin décembre)</i>	57
<i>Tableau 71 : Part des travailleurs handicapés dans les mesures de politique d'emploi</i>	57
<i>Tableau 72 : L'activité et le chômage dans les zones urbaines sensibles</i>	58
<i>Tableau 73 : Taux de chômage suivant l'appartenance à l'Union européenne par sexe et niveau de diplôme en 2003</i>	59
<i>Tableau 74 : Salarié rémunéré au SMIC, base 39 h. (hors majoration heures supplémentaires)</i>	61
<i>Tableau 75 : Salarié rémunéré à la GMR2 (garantie minimum de rémunération, passage aux 35 h. au 1er janvier 2000)</i>	62
<i>Tableau 76 : Salarié rémunéré au salaire moyen - secteurs concurrentiels non agricoles</i>	62
<i>Tableau 77 : emplois salariés concernés par les allègements bas salaires et RTT (avril 2004)</i>	63
<i>Tableau 78 : Taux moyen de taxation des revenus salariaux en 2003</i>	64
<i>Tableau 79 : Part des travailleurs à bas salaires parmi les salariés toutes durées du travail</i>	65
<i>Tableau 80 : Part des travailleurs à très bas salaires parmi les salariés, toutes durées du travail</i>	65
<i>Tableau 81 : SMIC horaire net rapporté au salaire horaire net médian, toutes durées du travail</i>	66
<i>Tableau 82 : Salaire médian mensuel net (en euros) par domaine professionnel, ensemble des salariés</i>	67
<i>Tableau 83 : Salaire médian mensuel net (en euros) par domaine professionnel, salariés à temps complet</i>	68
<i>Tableau 84 : Allocataires du RMI bénéficiaires de l'intéressement</i>	69
<i>Tableau 85 : Allocataires de l'ASS en activité réduite et en intéressement</i>	70
<i>Tableau 86 : Evolution du nombre de foyers fiscaux concernés</i>	70
<i>Tableau 87 : Cas d'un célibataire sans enfant passant de l'inactivité à un SMIC à mi-temps</i>	71
<i>Tableau 88 : Cas d'un célibataire sans enfant passant de l'inactivité à un SMIC plein temps</i>	71
<i>Tableau 89 : Cas d'un parent isolé avec deux enfants, passant du RMI à un SMIC à mi-temps</i>	72
<i>Tableau 90 : Cas d'un parent isolé avec deux enfants, passant du RMI au SMIC à plein temps</i>	72
<i>Tableau 91 : Nombre de procès-verbaux</i>	75
<i>Tableau 92 : Taux d'emploi régionaux</i>	81
<i>Tableau 93 : Dispersion des taux d'emploi régionaux</i>	81
<i>Tableau 94 : Régions à faible taux d'emploi en 2002</i>	82
<i>Tableau 95 : Taux de chômage régionaux</i>	82
<i>Tableau 96 : Dispersion des taux de chômage régionaux</i>	82
<i>Tableau 97 : Région à fort taux de chômage en 2003</i>	83
<i>Tableau 98 : Proportion de salariés représentés par des délégués syndicaux</i>	85
<i>Graphique 1 : Part des ex bénéficiaires en emploi non aidé</i>	22
<i>Graphique 2 : Rapport du SMIC au salaire médian</i>	66
<i>Graphique 3 : Evolution du nombre de procès verbaux reçus</i>	75
<i>Graphique 4 : Typologie des infractions répertoriées en 2002</i>	76
<i>Graphique 5 : Evolution des infractions</i>	77
<i>Graphique 6 : Evolution des infractions par secteurs d'activité depuis 1992</i>	78
<i>Graphique 7 : Montant des cotisations mises en recouvrement par secteurs d'activité en 2002 (en millions d'euros)</i>	78
<i>Encadré 1 : Définitions</i>	25

INDICATEURS GENERAUX

Croissance économique

Tableau 1 : Evolution du PIB

	<i>en moyenne annuelle</i>						
	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
PIB en valeur en milliards d'€	1 240,8	1 298,0	1 354,1	1 421,7	1 475,9	1 528,3	1 558,5
PIB par habitant (en €)	21 324	22 234	23 107	24 150	24 940	25 700	26 082
Évolution en % (en volume)	1,9%	3,6%	3,2%	4,2%	2,1%	1,1%	0,5%

Source : Insee, Comptes nationaux

Après trois années consécutives d'un ralentissement économique qui a affecté simultanément l'ensemble des économies de la zone euro, la croissance économique française a atteint un point bas à +0,5% en 2003. Dans ce contexte, l'emploi s'est contracté en 2003 (-66 000) alors qu'il avait continué de progresser jusqu'en 2002 (voir ci-dessous ligne directrice n°2). La reprise de l'activité a commencé à se manifester au second semestre de 2003 et semble se confirmer au début de l'année 2004, mais ses effets sur l'emploi devraient être lents à se faire sentir.

Taux d'emploi

Tableau 2 : Taux d'emploi par sexe et âge

	<i>en pourcentage</i>					
	Ensemble		Hommes		Femmes	
	15-64 ans	Dont 55-64 ans	15-64 ans	Dont 55-64 ans	15-64 ans	Dont 55-64 ans
1998	59,8	27,7	67,1	32,0	52,6	23,6
1999	60,2	28,8	67,2	32,4	53,3	25,4
2000	61,5	28,9	68,6	32,3	54,6	25,7
2001	62,4	30,0	69,5	34,0	55,5	26,1
2002	62,6	33,1	69,2	37,4	56,1	29,0
2002 EEC	63,2	35,5	69,7	39,2	56,7	31,8
2003 EEC	62,7	36,8	68,9	41,0	56,7	32,8

Concept : emploi au sens du BIT, âge exact à la date de l'enquête

Lecture : en 2003, 62,7 % des personnes âgées de 15 à 64 ans occupent un emploi

Source : Enquêtes Emploi, INSEE (annuelle 1998-2002, en continu 2002-03), traitement DARES

Entre 1998 et 2001, les taux d'emploi ont progressé en lien avec la croissance de l'activité économique. Puis, après une stabilisation de mars 2001 à mars 2002, le taux d'emploi des 15-64 ans a baissé entre 2002 et 2003. Sur cette dernière période, la baisse est importante pour les hommes (-0,8 point) alors que le taux d'emploi des femmes reste stable. En effet, les hommes, plus souvent en intérim et présents dans l'industrie, sont très touchés par le retournement conjoncturel. Pour l'ensemble des plus âgés, la progression a été continue tout au long de la période, d'abord en raison de la croissance, puis, après 2001, avec l'arrivée à 55 ans des premières générations du « baby boom » (effet de génération).

Taux de chômage

Tableau 3 : Taux de chômage par âge depuis 1998

	1998	1999	2000	2001	2002	en pourcentage	
						2002 EEC	2003 EEC
Ensemble (15 ans et plus)	11,8	11,7	10,0	8,8	8,9	8,8	9,7
Hommes	10,1	10,2	8,4	7,1	7,9	7,8	8,7
Femmes	13,8	13,6	11,9	10,7	10,1	10,1	10,9
- 18 à 24 ans	25,9	27,1	21,0	18,9	20,3	18,4	20,8
dont hommes	22,5	25,0	18,8	16,6	18,6	17,7	20,1
dont femmes	30,1	29,9	24,0	21,8	22,6	19,2	21,6
- 25 à 54 ans	10,8	10,6	9,2	8,1	8,1	7,8	8,6
dont hommes	9,2	8,9	7,5	6,3	7,0	6,6	7,4
dont femmes	12,7	12,6	11,1	10,1	9,4	9,3	10,0
- 55 à 64 ans	8,7	8,7	7,9	6,1	5,8	6,7	6,8
dont hommes	8,2	8,7	7,6	5,6	6,0	7,0	6,8
dont femmes	9,3	8,7	8,3	6,6	5,5	6,3	6,8

Concept : chômage au sens du BIT, âge exact à la date de l'enquête.

Lecture : en 2003, en moyenne annuelle, 8,7 % des actifs masculins sont au chômage

Source : Enquêtes Emploi, annuelle 1998-2002, en continu 2002-2003, Insee, traitement Dares

Le chômage s'est très sensiblement réduit à compter de 1997, avant d'amorcer un retournement à la mi-2001. La phase de baisse a concerné l'ensemble des catégories d'âge et de sexe. Le taux de chômage des jeunes de moins de 25 ans, le plus sensible à la conjoncture économique, et par ailleurs le plus élevé, enregistre les variations les plus amples. Le taux de chômage des plus âgés (55 ans et plus), plus faible que la moyenne, est relativement moins affecté par les évolutions conjoncturelles, en raison du rôle d'amortisseur encore joué par les possibilités de retrait d'activité.

De 2002 à 2003, l'augmentation du chômage a été générale, sauf pour les travailleurs âgés (55-64 ans) pour lesquels l'indicateur est quasiment stable (légère baisse pour les hommes et hausse pour les femmes).

Tableau 4 : Part de chômage des jeunes de 18 à 24 ans

en % de la population totale des 18-24 ans

	Ensemble	Hommes	Femmes
Mars 1998	11,7	11,2	12,2
Janvier 1999	12,2	12,5	11,9
Mars 2000	9,6	9,5	9,7
Mars 2001	8,7	8,5	9,0
Mars 2002	9,5	9,7	9,3
2002 EEC	9,3	9,7	8,8
2003 EEC	10,6	11,2	10,0

Concept : chômage au sens du BIT, âge exact à la date de l'enquête

Lecture : en mars 2002, 9,7 % des jeunes hommes de 18 à 24 ans sont au chômage

Source : Enquêtes Emploi Insee (annuelle 1998-2002, en continu 2002-03), traitement DARES

Alors que le taux de chômage (rapport du nombre de chômeurs à la population active) des jeunes de 18 à 24 ans est de 20,8 % en 2003, la part de chômage (rapport du nombre de chômeurs à la

population totale de la tranche d'âge considérée) des jeunes n'est que de 10,6 %, car environ la moitié des jeunes de 18 à 24 ans sont en cours d'études. Contrairement au taux de chômage, elle est sensiblement plus faible pour les femmes que pour les hommes.

Évolution de la productivité du travail

Tableau 5 : Productivité du travail
(croissance annuelle moyenne en %)

	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Ensemble de l'économie (par tête)	2,0%	1,2%	1,5%	0,4%	0,4%	0,5%
Secteur marchand principalement concurrentiel non agricole (par tête)	1,8%	1,4%	1,4%	0,0%	-0,1%	0,6%
Secteur marchand principalement concurrentiel non agricole (horaire)	1,9%	2,0%	3,0%	1,0%	0,7%	0,9%

Source : Comptes nationaux, Insee, sauf durée du travail Dares

Atteignant un point bas en 2002, les gains de productivité reflètent le ralentissement de l'économie depuis 2001,. L'écart sensible entre évolutions de la productivité horaire et de la productivité par tête dans le secteur marchand depuis 1999 est la conséquence de la mise en place de la R.T.T. En 2003, la contraction de l'emploi, reflet de l'ajustement du marché du travail au ralentissement économique, et le redémarrage sensible de l'activité au second semestre favorisent un rebond encore timide de la productivité, qui devrait s'affirmer en 2004.

Durée du travail

Tableau 6 : Durée collective offerte des salariés à temps complet
en heures

année*	Durée hebdomadaire	Durée annuelle
1998	38,7	1742
1999	38,0	1722
2000	36,6	1651
2001	36,0	1626
2002	35,6	1614
2003	35,6	nd

* : dernier trimestre pour la durée hebdomadaire.

Champ : entreprises de 10 salariés et plus des secteurs marchands non agricoles

Source : Enquêtes ACEMO, DARES

Tableau 7 : Durée individuelle des salariés à temps complet
en heures

Mars 1998	39,7
Janvier 1999	39,6
Mars 2000	38,9
Mars 2001	38,3
Mars 2002	37,7
2002 EEC	38,8
2003 EEC	38,8

Note : - enquête annuelle : nombre d'heures effectuées habituellement par semaine

- enquête en continu : nombre d'heures effectuées par semaine en moyenne

Champ : ensemble des salariés

Source : Enquêtes Emploi, annuelle 1998-2002, en continu 2003, Insee.

Les sources statistiques sur la durée du travail sont diverses et renvoient à des concepts différents :

- *durée « offerte », c'est-à-dire durée collective - hebdomadaire ou annuelle- affichée dans les établissements pour les salariés à temps complet. Elle est mesurée par les enquêtes ACEMO de la DARES qui concernent les entreprises d'au moins 10 salariés et ne prennent en compte que les heures collectives habituelles.*
- *durée individuelle déclarée par les individus et issue des enquêtes « Emploi » de l'INSEE (le passage à l'enquête « Emploi » en continu a introduit une rupture de série à partir de 2002).*

1. La durée offerte

L'évolution de la durée hebdomadaire

La durée collective affichée des salariés à temps complet s'établit à 35,6 heures en décembre 2003. Elle a diminué de 3 heures entre fin 1998 et fin 2002, soit une baisse de 8 %. Les données de la fin de l'année 2003 révèlent un arrêt du processus de réduction de la durée du travail.

L'évolution de la durée annuelle

L'enquête Acemo annuelle mesure également une durée annuelle offerte, c'est-à-dire la durée du travail au 31 décembre d'un salarié à temps complet ayant été théoriquement présent toute l'année pour lequel on compte les congés annuels de base, les jours fériés et les jours de repos hebdomadaire et les éventuels jours libérés par la réduction du temps de travail. Selon l'enquête Acemo, la durée annuelle collective du travail des salariés à temps complet s'établissait à 1614 heures en moyenne fin 2002¹ dans les entreprises de 10 salariés ou plus.

2. La durée individuelle

La durée individuelle repose sur la déclaration des individus. L'enquête Emploi en continu mesure une durée hebdomadaire de travail effectuée en moyenne : c'est le nombre d'heures normalement travaillées par la personne au cours d'une semaine. Elle inclut les heures supplémentaires habituelles.

La durée hebdomadaire moyenne de travail des salariés à temps complet tous secteurs et toutes tailles d'entreprises confondus était de 38,8 heures en moyenne en 2003, marquant, comme pour la durée offerte, une stabilisation depuis 2002.

¹ - Les résultats de l'année 2003 seront disponibles début 2005.

Devenir des chômeurs de l'année n-1

Tableau 8 : Situation au moment de l'enquête des personnes qui étaient au chômage un an auparavant

en pourcentage

Année	Emploi	Chômage	Inactivité
1998	31,4	48,2	20,4
1999	29,7	48,6	21,7
2000	35,9	41,8	22,2
2001	34,5	38,9	26,6
2002	31,9	40,2	27,9
2002-2003 EEC	nd	nd	nd

Remarque : 1999 est particulier car l'enquête a eu lieu en janvier et non en mars. Ainsi, le taux figurant dans la colonne « emploi » est affecté par la saisonnalité du marché du travail.

Concept : BIT

Lecture : en mars 2002, 31,9% des personnes, qui déclarent avoir été au chômage un an auparavant ont un emploi (actifs occupés au sens du BIT)

Champ : personnes se déclarant chômeurs un an avant l'enquête

Source : Enquêtes Emploi, annuelle 1998-2002, Insee, traitement Dares

Parmi l'ensemble des personnes qui déclarent avoir été au chômage un an auparavant, celles qui sont encore au chômage (4 sur 10) sont plus nombreuses que celles qui sont en emploi (3 sur 10). La part de celles qui ont un emploi varie en fonction de la conjoncture : elle a progressé de 1997 à 2000, puis diminué après. La progression de l'inactivité en 2001 et 2002 peut s'expliquer par les abandons de recherche d'emploi, signe de découragement des travailleurs, notamment des plus âgés.

**LIGNE DIRECTRICE 1 - MESURES ACTIVES ET PREVENTIVES
EN FAVEUR DES CHOMEURS ET DES INACTIFS**

***Avertissement :** dans son acception habituelle, le chômage de longue durée renvoie à la situation des personnes au chômage depuis plus de douze mois. Pour la mise en œuvre de cette ligne directrice relative aux mesures actives et préventives de politiques de l'emploi et du marché du travail, il a été décidé au niveau communautaire de considérer que le seuil du chômage de longue durée serait de six mois pour les jeunes et de douze mois pour les adultes. Les tableaux qui suivent peuvent donc, selon les cas, se référer au concept habituel ou au concept ad hoc.*

Taux de chômage de longue durée (12 mois)

Tableau 9 : Chômeurs depuis un an ou plus en % de la population active

	Hommes	Femmes	Ensemble
1998	4,6	6,5	5,5
1999	4,1	5,9	4,9
2000	3,6	5,4	4,4
2001	2,8	4,2	3,4
2002	2,6	3,7	3,1
2002 EEC	3,7	3,2	4,2
2003 EEC	4,2	3,7	4,7

Remarque : les chômeurs pour lesquels la durée de chômage n'est pas renseignée sont répartis au prorata entre moins d'un an et plus d'un an.

Lecture : Le taux de chômage de longue durée (au sens du BIT) est égal à la proportion de personnes au chômage depuis plus d'un an dans l'ensemble de la population active. En moyenne annuelle, en 2003, 3,7 % des femmes actives sont au chômage depuis plus d'un an.

Concept : chômage au sens du BIT, âge exact à la date de l'enquête

Source : enquêtes Emploi INSEE (annuelle 1998-2002, en continu 2002-03), traitement DARES

Le chômage s'est très sensiblement réduit entre les années 1997 à 2001. Parmi les personnes à la recherche d'un emploi, le nombre de celles dont l'ancienneté de recherche est supérieure à un an a baissé encore plus rapidement. En dépit du retournement conjoncturel de la situation du marché du travail en milieu d'année 2001, le taux de chômage de longue durée en 2002 était encore orienté à la baisse. En 2003, après une longue période de repli le nombre de personnes au chômage depuis plus d'un an a augmenté, moins rapidement toutefois que l'ensemble des chômeurs.

Taux de passage en chômage de longue durée (demandeurs d'emploi)

Tableau 10 : Taux de passage en chômage de longue durée (6 mois) des jeunes de moins de 25 ans

Mois d'entrée au chômage	Femmes	Hommes	Total
2001-06	34,3%	30,9%	32,7%
2001-12	31,4%	26,1%	28,4%
2002-06	31,4%	30,3%	30,9%
2002-12	30,6%	27,4%	28,8%
2003-06	31,8%	28,3%	30,1%

Définition : Part des demandeurs de moins de 25 ans entrés au chômage un mois donné en catégorie 1, 2, 3 (voir définitions des catégories encadré p.23), toujours présents 6 mois plus tard sans jamais être sortis du chômage pour des interruptions de plus de trente jours dans l'intervalle.

Lecture : 32,7% des demandeurs de moins de 25 ans inscrits à l'ANPE en catégorie 123 en juin 2001 sont toujours inscrits 6 mois plus tard, fin décembre 2001, sans jamais être sortis plus de trente jours dans l'intervalle.

Source : ANPE, Fichier Historique Statistique, version juin 2004

Le taux de passage en chômage de longue durée des jeunes a reculé de 0,8 point entre juin 2003 et juin 2004. Ce recul est plus marqué pour les jeunes hommes (-3 points) que pour les jeunes femmes (-0,9 point).

Tableau 11 : Taux de passage en chômage de longue durée (12 mois) des adultes de 25 ans et plus

Mois d'entrée au chômage	Femmes	Hommes	Total
2000-12	31,9%	26,6%	29,2%
2001-06	31,9%	28,8%	30,5%
2001-12	32,1%	26,8%	29,4%
2002-06	32,3%	30,0%	31,3%
2002-12	33,5%	28,4%	30,9%
2003-06	31,4%	27,0%	29,3%

Définition : Part des demandeurs d'emploi âgés de 25 ans et plus, entrés au chômage un mois donné en catégorie 1, 2, 3, toujours présents 12 mois plus tard sans jamais être sortis du chômage pour des interruptions de plus de trente jours dans l'intervalle.

Lecture : 29,2% des demandeurs de 25 ans et plus inscrits à l'ANPE en catégorie 1, 2, 3 en décembre 2000 sont toujours inscrits 12 mois plus tard, fin décembre 2001, sans jamais être sortis plus de trente jours dans l'intervalle.

Source : ANPE, Fichier Historique Statistique

Après avoir connu une augmentation de 0,8 point entre juin 2002 et juin 2003 ; le taux de passage en chômage de longue durée des adultes a reculé de 2 points entre juin 2003 et juin 2004. Ce recul est plus marqué pour les hommes (-3 points) que pour les femmes (-0,9 point).

Tableau 12 : Indicateur de carence du Service Public de l'Emploi (SPE) pour les jeunes ayant 7 mois de chômage

Stock à fin	Femmes	Hommes	Total
2002-06	18,3%	18,1%	18,2%
2002-12	12,8%	16,0%	14,3%
2003-06	11,7%	12,9%	12,3%
2003-12	12,7%	13,5%	13,1%
2004-06	12,4%	12,6%	12,5%

Définition : Part des demandeurs de moins de 25 ans, de catégories 1,2,3,6,7,8 ayant 7 mois d'ancienneté, qui n'ont dans les 7 mois, jamais bénéficié d'une offre de services supérieure au Libre accès ni exercé aucune activité réduite de plus de 78h un mois donné. Dans le calcul de l'ancienneté, les interruptions de moins de **trente jours** ne sont pas prises en compte.

Lecture : Fin juin 2003, 12,9% des jeunes hommes inscrits depuis 7 mois n'ont jamais bénéficié d'un suivi personnalisé, ni travaillé en activité réduite de plus de 78 h un mois donné, depuis 7 mois.

Source : ANPE, Fichier Historique Statistique, version juin 2004

L'indicateur de carence pour les jeunes a fortement reculé en 2002 et 2003. Il semble marquer un palier en 2004 : le niveau atteint fin juin 2004 est très proche de celui observé fin juin 2003. Mais il faut souligner que dans l'intervalle le flux d'inscriptions a augmenté (+3,9% entre le 1^{er} semestre 2003 et le 1^{er} semestre 2004).

Tableau 13 : Indicateur de carence du Service Public de l'Emploi (SPE) pour les adultes ayant 13 mois de chômage

Stock à fin...	Femmes	Hommes	Total
2002-12	13,5%	16,2%	14,8%
2003-06	9,8%	11,7%	10,7%
2003-12	10,9%	12,0%	11,4%
2004-06	9,0%	11,5%	10,1%

Définition : Part des demandeurs de 25 ans et plus, de catégories 1,2,3,6,7,8 ayant 13 mois d'ancienneté, qui n'ont dans les 13 mois, jamais bénéficié d'une offre de services supérieure au Libre accès ni exercé aucune activité réduite de plus de 78h un mois donné. Dans le calcul de l'ancienneté, les interruptions de moins de **trente jours** ne sont pas prises en compte.

Lecture : Fin juin 2004, 11,5% des hommes adultes inscrits depuis 13 mois n'ont jamais bénéficié d'un suivi personnalisé, ni travaillé en activité réduite de plus de 78 h un mois donné, depuis 13 mois.

Source : ANPE, Fichier Historique Statistique, version juin 2004

L'indicateur de carence pour les adultes a régressé de 0,6 point entre juin 2003 et juin 2004. Dans le même temps, la demande d'emploi adulte enregistrée au 1^{er} semestre 2004 était supérieure de 3,9% à celle du 1^{er} semestre 2003.

Tableau 14 : Offres d'emploi émises par la France à destination des états membres de l'UE

	Offres émises
2003-S1	73 148
2003-S2	66 898
2004-S1	74 022

Source : ANPE-Sage2. Statistiques Eures, données semestrielles

Tableau 15 : Répartition des entrées en PAP par offre de service

Hommes & Femmes	Offre de service					
	Libre service	Appui Ind.	Accomp. Renforcé	Accomp. Social	Total	Effectif
2ème Semestre 2001	39,9%	47,7%	11,0%	0,6%	100%	2 300 593
1er semestre 2002	40,8%	44,9%	12,9%	1,4%	100%	1 817 419
2ème Semestre 2002	43,7%	43,1%	12,2%	1,0%	100%	1 890 270
1er semestre 2003	43,7%	42,4%	13,0%	0,9%	100%	1 310 478
2ème Semestre 2003	44,4%	42,9%	12,0%	0,7%	100%	1 523 340
1er semestre 2004	41,5%	43,9%	13,9%	0,7%	100%	1 121 121
Femmes	Offre de service					
	Libre service	Appui Ind.	Accomp. Renforcé	Accomp. Social	Total	Effectif
2ème Semestre 2001	38,2%	47,7%	12,7%	0,5%	100%	1 248 824
1er semestre 2002	39,1%	45,1%	14,5%	1,3%	100%	940 932
2ème Semestre 2002	42,4%	43,3%	13,4%	0,9%	100%	993 695
1er semestre 2003	42,2%	42,6%	14,3%	0,9%	100%	657 326
2ème Semestre 2003	43,4%	43,0%	13,0%	0,6%	100%	794 988
1er semestre 2004	40,2%	44,1%	15,0%	0,7%	100%	555 472
Hommes	Offre de service					
	Libre service	Appui Ind.	Accomp. Renforcé	Accomp. Social	Total	Effectif
2ème Semestre 2001	42,0%	47,6%	9,1%	0,7%	100%	1 051 769
1er semestre 2002	42,7%	44,7%	11,2%	1,4%	100%	876 487
2ème Semestre 2002	42,4%	43,3%	13,4%	0,9%	100%	896 575
1er semestre 2003	45,1%	42,2%	11,7%	1,0%	100%	653 152
2ème Semestre 2003	43,4%	43,0%	13,0%	0,6%	100%	728 352
1er semestre 2004	42,8%	43,7%	12,8%	0,8%	100%	565 649

Définition : Effectifs semestriels des entrées en PAP et répartition par niveau de services.

Source : Intranet PAP, ANPE

Les effectifs d'entrées en PAP décroissent au fil du temps. D'une part les 18 premiers mois du programme initié en juillet 2001, ont nécessité de traiter les demandeurs nouvellement inscrits mais aussi les demandeurs déjà inscrits au lancement ; d'autre part le PAP étant un dispositif de suivi longitudinal qui se prolonge au cours des demandes successives, une réinscription au chômage après une sortie de courte durée (moins de 6 mois) n'induit pas l'initialisation d'un nouveau projet d'action personnalisé mais la poursuite du projet antérieur.

Au premier semestre 2004, l'offre de service s'est sensiblement intensifiée : la part des demandeurs en libre service, c'est-à-dire ne bénéficiant que des services en libre accès, a reculé de 2,2 points par rapport au 1^{er} semestre 2003. Et à l'inverse, l'accompagnement renforcé qui est une mesure intensive d'aide à la recherche d'emploi ou à l'élaboration du projet professionnel a été proposé à environ 14,0% des nouveaux inscrits, au 1^{er} semestre 2004 soit 1 point de plus qu'au premier semestre 2003, et toujours plus fréquemment aux femmes qu'aux hommes.

Participation des CLD jeunes et adultes aux mesures actives
(par catégories de mesure 2-7)

Tableau 16 : Part des CLD bénéficiaires de mesures actives

	2001		2002	
	CLD 12 mois adultes	CLD 6 mois jeunes	CLD 12 mois adultes	CLD 6 mois jeunes
cat.2 : formation professionnelle	2,04%	1,51%	1,60%	0,98%
cat.4 : incitations à l'emploi	13,39%	16,23%	13,11%	13,98%
cat.5 : insertion professionnelle des handicapés	nd	nd	nd	nd
cat.6 : création directe d'emplois	16,58%	19,44%	18,46%	22,09%
cat.7 : aides à la création d'entreprise	nd	nd	nd	nd
Total catégories 2 à 7	27,23%	31,06%	28,24%	31,31%

Source : Dares, base Politiques du Marché du Travail (PMT)

Méthodologie :

1. Au numérateur : stocks annuels moyens de bénéficiaires qui étaient chômeurs de longue durée (selon les conventions adoptées pour cet indicateur : plus de 6 mois d'inscription pour les jeunes, plus de douze mois pour les adultes) à l'entrée en mesure.

Précautions d'utilisation : on ne dispose pas directement de données de stock annuel moyen selon le croisement durée antérieure de chômage (et sexe). En conséquence, les données présentées ici résultent d'estimations : la part de CLD parmi les entrants demandeurs d'emploi déclarés inscrits est appliquée au stock total (lui-même parfois estimé). Pour certaines mesures de la catégorie 4, l'estimation a été réalisée par rapport à l'ensemble des entrants en raison de la part parfois significative d'entrants non demandeurs d'emploi inscrits.

Pour la catégorie 2, il n'y a pas de données disponibles sur les stocks ni sur les durées de chômage pour les stages des conseils régionaux. Par ailleurs, les données à 6 mois de chômage ne sont pas disponibles pour les jeunes CES et CEC (catégorie 6) ; le ratio pour ces mesures se rapporte aux CLD de 12 mois et plus.

Toutes ces réserves suggèrent une **nette sous-estimation** pour les résultats présentés ici.

2. Au dénominateur : les demandeurs d'emploi en fin de mois (Defm), chômeurs de longue durée au sens de cet indicateur, des catégories 1, 2, 3 ; moyenne arithmétique des présents fin décembre de l'année n-1 et de l'année n, plus les participants CLD pour chaque catégorie. Les données 2001 ont été rectifiées selon ce mode de calcul (dénominateur DE inscrits + participants).

Le taux de participation des jeunes chômeurs de longue durée (au sens retenu pour la construction de cet indicateur) est globalement à peu près stable entre 2001 et 2002 (31%). Pour les adultes, la progression de 1 point résulte d'une plus large participation, sur cette période, aux mesures du secteur non marchand.

Taux de retour à l'emploi et taux de retour au chômage après passage dans un dispositif de politique d'emploi

Tableau 17 : Situation en mars 2003 des bénéficiaires sortis de mesure au cours du 4ème trimestre 1999

en pourcentage

SIFE							
	emploi	emploi aidé	chômage	études formation	inactivité		répartition des bénéficiaires
Sexe							
hommes	51,8	8,1	30,4	5,0	4,7	100	42,8
femmes	46,2	9,5	31,8	1,9	10,6	100	51,2
Age à l'entrée							
moins de 30 ans	47,5	6,7	30,1	6,0	9,7	100	21,5
entre 30 et 49 ans	50,2	9,8	31,1	2,5	6,4	100	70,4
50 ans et plus	37,1	7,8	35,1	1,8	18,1	100	8,1
Niveau de formation à l'entrée							
inférieur au bac	47,1	9,1	32,9	3,1	7,8	100	75,1
bac ou plus	53,5	8,6	25,0	3,8	9,1	100	24,9
Total	48,6	8,9	31,2	3,2	8,1		

Contrat de qualification							
	emploi	emploi aidé	chômage	études formation	inactivité		répartition des bénéficiaires
Sexe							
hommes	86,3	2,0	9,6	1,6	0,5	100	55,2
femmes	83,0	1,7	9,5	1,2	4,6	100	44,8
Niveau de formation à l'entrée							
inférieur au bac	82,2	2,4	12,2	0,5	2,7	100	41,4
bac ou plus	86,7	1,4	7,7	2,1	2,1	100	58,6
Total	84,8	1,8	9,6	1,5	2,3		

Apprentissage							
	emploi	emploi aidé	chômage	études formation	inactivité		répartition des bénéficiaires
Sexe							
hommes	82,3	5,8	8,9	1,3	1,7	100	73,1
femmes	75,4	5,3	12,4	2,3	4,7	100	26,9
Niveau de formation à l'entrée							
inférieur au bac	78,8	6,5	10,5	1,5	2,7	100	81,8
bac ou plus	87,4	2,0	6,9	2,1	1,6	100	18,2
Total	80,4	5,7	9,8	1,6	2,5		

en pourcentage

CES							
	emploi	emploi aidé	chômage	études formation	inactivité		répartition des bénéficiaires
Sexe							
hommes	37,9	24,3	29,2	2,0	6,6	100	38,1
femmes	38,1	19,6	28,4	1,6	12,3	100	61,9
Age à l'entrée							
moins de 30 ans	39,2	20,1	28,4	3,4	8,9	100	38,6
entre 30 et 49 ans	43,3	21,7	28,0	0,9	6,1	100	49,5
50 ans et plus	12,2	24,3	32,9	0,2	30,4	100	11,9
Niveau de formation à l'entrée							
inférieur au bac	35,1	21,7	30,9	1,7	10,6	100	77,3
bac ou plus	47,8	20,2	21,5	2,1	8,4	100	22,7
Total	38,0	21,4	28,7	1,8	10,1	100	

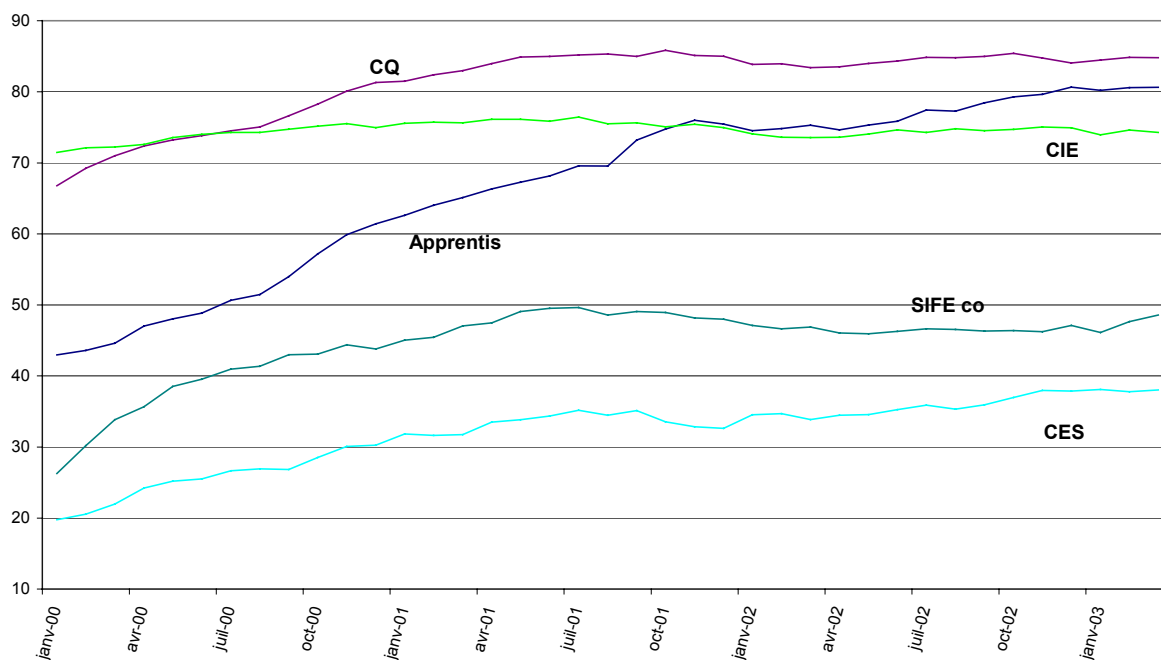
CIE							
	emploi	emploi aidé	chômage	études formation	inactivité		répartition des bénéficiaires
Sexe							
hommes	77,7	1,3	13,9	0,6	6,5	100	59,5
femmes	69,3	2,9	16,7	0,8	10,3	100	40,5
Age à l'entrée							
moins de 26 ans	76,5	2,5	13,2	0,9	6,9	100	24,1
entre 26 et 49 ans	79,1	2,0	13,6	0,7	4,6	100	59,1
50 ans et plus	54,4	1,4	22,7	0,0	21,5	100	16,8
Niveau de formation à l'entrée							
inférieur au bac	71,3	2,5	17,0	0,6	8,6	100	73,4
bac ou plus	82,6	0,4	9,7	0,9	6,5	100	26,6
Total	74,3	2,0	15,1	0,6	8,0	100	

TRACE							
	emploi	emploi aidé	chômage	études formation	inactivité		répartition des bénéficiaires
Sexe							
hommes	38,3	10,3	42,2	6,0	3,2	100	50,6
femmes	41,0	8,1	34,4	4,7	11,8	100	49,4
Niveau de formation à l'entrée							
VI et Vbis	36,4	9,1	40,1	5,7	8,7	100	62,0
V et plus	44,9	9,3	35,5	4,9	5,4	100	38,0
Total	39,7	9,2	38,3	5,4	7,4	100	

Champ : Les tableaux portent sur les bénéficiaires ayant été jusqu'au terme de chacune des mesures et sortis au cours du 4^{ème} trimestre 1999 selon leur situation en mars 2003, soit trois ans et demi après cette sortie. Pour Trace, la répartition observée en mars 2003 est établie 2 ans après la fin de l'accompagnement (les bénéficiaires avaient débuté l'accompagnement renforcé fin 1999, lequel s'était théoriquement terminé mi-2001).

Source : Panel des bénéficiaires de la politique de l'emploi, Dares

Graphique 1 : Part des ex bénéficiaires en emploi non aidé



Lecture : 26,3% des anciens bénéficiaires d'un stage SIFE collectif terminé fin 1999 occupaient un emploi de droit commun (non aidé) en janvier 2000

Les résultats présentés ici reposent sur l'observation de trajectoires des personnes passées dans les principaux dispositifs ciblés de politique d'emploi. Trois ans et demi après leur passage en mesure, les situations des anciens bénéficiaires observées en mars 2003 restent contrastées. En effet, les dispositifs de politique d'emploi permettent d'autant plus d'accéder à l'emploi classique qu'ils s'en rapprochent et qu'ils s'adressent aux publics préalablement les moins éloignés de l'emploi.

Ainsi, un passage par les mesures du secteur marchand (CIE, CQ, apprentissage) offre les résultats les plus favorables en terme d'insertion. Trois ans et demi après la sortie du dispositif, 85% des anciens bénéficiaires de contrat d'apprentissage ou de qualification – mesures destinées aux jeunes – occupaient un emploi, essentiellement de droit commun (non aidé). Les trois quarts des anciens bénéficiaires de CIE (mesure non spécifiquement destinée aux jeunes et ouverte aux demandeurs d'emploi) étaient dans cette même situation.

Le secteur non marchand, qui accueille des personnes en plus grande difficulté, présente des taux de réinsertion moins élevés. 60% des anciens bénéficiaires de CES occupaient un emploi, trois ans et demi après la fin du contrat aidé dont 21% un nouvel emploi aidé.

50% des anciens stagiaires du dispositif SIFE ont, à l'issue de cette période, retrouvé un emploi dont 9% un contrat aidé.

Principaux dispositifs de politique d'emploi

Tableau 18 : Mesures actives et préventives en faveur des chômeurs et des inactifs (nomenclature PMT)

	2000	2001	2002 *	2003 **
Entrées	2 286 941	2 211 265	2 086 437	2 067 855
cat.2 : formation professionnelle	919 549	899 859	872 454	877 814
cat.4 : incitations à l'emploi	593 668	569 800	482 909	528 999
cat.5 : insertion prof. handicapés	118 388	148 824	161 139	170 000
cat.6 : création directe d'emplois	610 705	552 253	526 967	437 315
cat.7 : aides à la création d'entreprise	44 631	40 529	42 968	53 727
Part des femmes	50,3%	51,4%	50,9%	nd
cat.2 : formation professionnelle	46,4%	48,1%	45,4%	nd
cat.4 : incitations à l'emploi	45,6%	46,6%	49,0%	nd
cat.5 : insertion prof. handicapés	nd	nd	nd	nd
cat.6 : création directe d'emplois	61,8%	63,0%	63,0%	62,7%
cat.7 : aides à la création d'entreprise	30,9%	31,8%	34,0%	nd
Stock annuel moyen	1 714 299	1 646 944	1 531 748	1 323 070
cat.2 : formation professionnelle	415 352	388 012	354 245	329 428
cat.4 : incitations à l'emploi	651 107	624 979	536 555	410 915
cat.5 : insertion prof. handicapés	104 050	109 710	111 885	115 450
cat.6 : création directe d'emplois	515 688	494 728	501 375	433 381
cat.7 : aides à la création d'entreprise	28 102	29 515	27 688	33 896

• * chiffres révisés

• ** chiffres provisoires

Champ : catégories 2 à 7 de la base PMT.

Part des femmes : calculée sur les entrées dans les dispositifs pour lesquelles la part de femmes est disponible.

Source : Dares, base Politiques du Marché du Travail (PMT)

Les entrées dans les dispositifs spécifiques de politique d'emploi connaissent un infléchissement dû, selon les dispositifs, au retournement conjoncturel amorcé en 2001 et aux réductions des crédits mobilisés pour les incitations à l'embauche et les créations d'emplois. Bien qu'atténué, le repli des effectifs de bénéficiaires de politiques de l'emploi s'est poursuivi en 2003.

Tableau 19 : Les mesures de la politique spécifique de l'emploi en 2002 et 2003

	Entrées annuelles		
	Milliers		Evolution %
	2002	2003	2003/2002
France Métropolitaine			
Emplois aidés dans le secteur marchand (1)	618	601	-2,8
dont : Abaissement de coûts salariaux	177	171	-3,2
Abattement temps partiel	68	-	-
Exonérations pour l'embauche de salariés	11	18	66,8
Contrat initiative emploi	53	65	22,6
Contrat Jeune en entreprise	45	88	95,6
Formations en alternance	416	386	-7,2
soit: Contrats d'apprentissage	232	223	-3,9
Contrats de qualification	123	107	-13,0
Contrats de qualification adulte	9	9	0,0
Contrats d'adaptation ou orientation	52	47	-9,6
Emplois aidés dans le secteur non marchand	478	394	-17,6
dont : Contrats Emploi-Solidarité (CES)	285	248	-13,0
Contrats Emploi Consolidé (CEC)	137	117	-14,6
Contrats Emploi Jeunes	56	29	-48,2
Actions d'insertion et de formation adultes	130	90	-30,8
dont : Stages d'insertion et de formation à l'emploi (a)	117	78	-33,3
Stages d'accès à l'entreprise (a)	13	12	-7,7
Accompagnement des restructurations	46	41	-10,9
dont : Conventions de Conversion (b)	5	-	-
Prétraitements allocations spéciales FNE (b)	7	7	0,0
Prétraitements progressifs (b)	15	16	6,7
Cessation anticipée de certains travailleurs salariés	16	16	0,0
Allocation de remplacement pour l'emploi (ARPE) (b)	1	-	-
Trajet d'accès à l'emploi	84	84	0,0

(1) y compris insertion par l'économique et aide à la création d'emploi et d'activité.

Remarque : Tous les flux d'entrées correspondent à des embauches ou des contrats signés, sauf : (a) entrées en stage ; (b) premiers paiements.

Sources : Dares, CNASEA, ANPE, Unédic, Ministère de l'Éducation Nationale, Ministère de l'Intérieur

Les données du tableau ci-dessus prennent en compte un champ plus restreint que celui de la base PMT. En 2003, le repli des mesures spécifiques se poursuit, notamment celles relevant du secteur non marchand (arrêt des emplois jeunes, baisse sensible des contrats emploi consolidés). Les actions de formation destinées aux chômeurs de longue durée enregistrent également une baisse des entrées de 33%.

Dépense pour l'emploi

Tableau 20 : Dépense pour l'emploi, évolution, en pourcentage du PIB

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Dépenses "actives"	1,95	1,89	1,95	1,87	1,85	1,79	nd
Dépenses "passives"	1,91	1,88	1,84	1,73	1,72	1,89	nd
Total Dépense pour l'emploi	3,85	3,77	3,79	3,60	3,57	3,68	nd
Allègements généraux de cotisations sociales sur les bas salaires et pour l'aménagement & la réduction du temps de travail	0,58	0,60	0,51	0,82	0,98	1,01	1,03
Total Dépense pour l'emploi et allègements	4,44	4,37	4,30	4,42	4,55	4,69	nd

Champ : dépenses publiques, y compris dépenses des entreprises pour la formation continue de leurs salariés (dépenses défiscalisées, dans le cadre de l'obligation légale).

Source : Comptes de l'emploi, Dares.

Après plusieurs années de recul, l'importance des dépenses « passives » rapportées au PIB a fortement augmenté en 2002, en lien avec la remontée du chômage depuis le second semestre 2001. Les dépenses « actives » ciblées sur des publics ou des emplois particuliers ont continué à décroître. En revanche, les allègements généraux de cotisations sociales employeurs progressent modérément sur les deux dernières années.

Ce décompte n'intègre pas les « dépenses fiscales » dont l'objectif affirmé est l'emploi (comme les avantages attachés aux emplois familiaux, ou la « Prime pour l'emploi »).

Taux de couverture des demandeurs d'emploi par le dispositif d'indemnisation

Tableau 21 : Taux de couverture des demandeurs d'emploi par les allocations chômage en fin d'année

	<i>en pourcentage</i>				
	1999	2000	2001	2002	2003
Taux de couverture total	53,8	55,7	60,1	63,5	63,6
dont :					
régime d'assurance	42,1	43,8	49,0	53,1	53,7
régime de solidarité	11,7	11,9	11,0	10,4	9,9

Définition : le taux de couverture rapporte, pour une date donnée, le nombre d'allocataires indemnisés au titre de la perte d'emploi, au « potentiel indemnisable » qui se définit comme le total des demandeurs d'emploi inscrits (DEFM de catégories 1,2,3,6,7 ou 8) ou personnes dispensées de recherche d'emploi (DRE)

Lecture : en décembre 2003, 63,6% du potentiel indemnisable perçoit une allocation chômage, dont 53,7% au titre du régime d'assurance

Source : Unédic, ANPE, traitement Dares. Données brutes.

Le taux de couverture de la population privée d'emploi par les systèmes d'allocation chômage (assurance payée par les Assédic, organismes paritaires prélevant les cotisations des salariés du secteur privé pour les redistribuer sous forme de prestations ; allocations de solidarité payées par l'Etat pour les salariés ayant épuisé leurs droits à l'assurance chômage) a décliné au cours des années quatre vingt dix, avant de se stabiliser, puis de croître fortement en 2001 et 2002 pour retrouver le niveau affiché dix ans plus tôt. La croissance de l'emploi a permis aux salariés d'accumuler des droits à allocation, qu'ils ont faits valoir lorsque la situation du marché du travail s'est retournée à leur détriment. Le nombre de personnes indemnisées par le régime d'assurance a ainsi crû nettement plus vite que la population potentiellement indemnisable. Dans le même temps, la part du régime de solidarité a légèrement décliné, dans la mesure où l'assurance

chômage prend en charge davantage de demandeurs d'emploi. En 2003, les droits assurantiels ont été restreints pour les nouveaux allocataires. Cette réforme n'a pas eu d'effet visible dans l'immédiat sur le taux de couverture, car elle porte pour l'essentiel sur la réduction des durées de service de l'allocation (par exemple les droits passent à 23 mois pour ceux qui auparavant auraient eu 30 mois d'allocation), si bien que ses effets sont différés dans le temps. De même, les effets sur le régime de solidarité apparaîtront lorsque ce dernier devra prendre en charge par anticipation certains allocataires quittant le régime d'assurance.

Encadré 1 : Définitions

Les demandes d'emploi enregistrées à l'Agence Nationale pour l'Emploi sont divisées en 8 catégories :

Catégorie 1 : personnes sans emploi immédiatement disponibles, tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi, à la recherche d'un **emploi à durée indéterminée à temps plein**.

Catégorie 2 : personnes sans emploi immédiatement disponibles, tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi, à la recherche d'un **emploi à durée indéterminée à temps partiel**.

Catégorie 3 : personnes sans emploi immédiatement disponibles, tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi, à la recherche d'un **emploi à durée déterminée, temporaire ou saisonnier**.

Catégorie 4 : personnes sans emploi non immédiatement disponibles, non tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi, à la recherche d'un emploi.

Catégorie 5 : personnes pourvues d'un emploi, à la recherche d'un autre emploi.

Catégorie 6 : personnes sans emploi **non immédiatement disponibles**, tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi, à la recherche d'un emploi à durée indéterminée à temps plein.

Catégorie 7 : personnes sans emploi **non immédiatement disponibles**, tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi, à la recherche d'un emploi à durée indéterminée à temps partiel.

Catégorie 8 : personnes sans emploi **non immédiatement disponibles**, tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi, à la recherche d'un emploi à durée déterminée, temporaire ou saisonnier.

Sont réputées immédiatement disponibles les personnes qui :

- 1) Exercent ou ont exercé au cours du mois précédent une activité occasionnelle ou réduite n'excédant pas 78 h par mois ;
- 2) Suivent une action de formation n'excédant pas au total 40 h ou dont les modalités d'organisation, notamment sous la forme de cours du soir ou par correspondance, leur permettent d'occuper simultanément un emploi ;
- 3) S'absentent de leur domicile habituel, après en avoir avisé l'ANPE, dans la limite de 35 jours dans l'année ;
- 4) Sont en congé de maladie ou en incapacité temporaire de travail, pour une durée n'excédant pas 15 jours ;
- 5) Sont incarcérées pour une durée n'excédant pas 15 jours.

LIGNE DIRECTRICE 2 - CREATION D'EMPLOIS ET ESPRIT D'ENTREPRISE

Croissance de l'emploi total

Tableau 22 : Evolution de l'emploi par secteurs de 1998 à 2003

	Effectifs bruts en fin d'année (en milliers)	Variations annuelles brutes (en milliers)						Variations annuelles brutes (en %)					
		2003	1998	1999	2000	2001	2002	2003	1998	1999	2000	2001	2002
Salariés	22 417	490	570	651	286	136	-67	2,4	2,7	3,0	1,3	0,6	-0,3
Agriculture	330	16	-9	-8	-12	-5	-8	4,6	-2,3	-2,2	-3,3	-1,5	-2,4
Secteur privé non agricole (1)	15 369	334	434	569	254	39	-33	2,4	3,1	3,9	1,7	0,3	-0,2
Industrie	3 955	5	-4	79	-10	-90	-98	0,1	-0,1	1,9	-0,2	-2,2	-2,4
Construction	1 278	11	39	51	28	4	14	1,0	3,4	4,3	2,3	0,3	1,1
Tertiaire marchand (1) (2)	10 137	318	399	439	236	124	51	3,7	4,5	4,7	2,4	1,2	0,5
dont intérim	561	12	106	86	-49	7	1	3,0	26,0	16,8	-8,1	1,4	0,2
Tertiaire non marchand (3)	6 719	141	145	90	43	102	-26	2,3	2,3	1,4	0,7	1,5	-0,4
dont emplois aidés (4)	385	48	51	5	-22	-9	-97	11,6	11,1	1,0	-4,3	-1,8	-20,1
Non salariés	2 143	-38	8	-30	-17	-5	1	-1,7	0,3	-1,4	-0,8	-0,2	0,0
Emploi Total (y.c. contingent)	24 560	398	541	579	244	130	-66	1,8	2,3	2,4	1,0	0,5	-0,3

(1) - Hors administration, éducation, santé et action sociale.

(2) - Les intérimaires sont comptabilisés dans ce secteur.

(3) - Administration, éducation, santé et action sociale.

(4) - Contrat emploi solidarité (CES), contrat emploi consolidé (CEC), contrat emploi ville (CEV) et emplois jeunes.

Sources : Dares, Insee, Unédic

L'emploi total a diminué de 66 000 postes en 2003, du fait de la poursuite de la diminution des effectifs salariés de l'industrie, dans le secteur privé non agricole (ensemble des secteurs hors agriculture, administration, éducation, santé et action sociale), mais surtout de la baisse importante du nombre de bénéficiaires d'emplois aidés dans le secteur non marchand. En 2003, les effets de trois années de ralentissement économique se sont fait sentir : les créations d'emplois dans le tertiaire marchand, en fort recul, ne suffisent plus à combler la baisse de l'emploi industriel entamée en 2001.

Impact de la création d'entreprises

Tableau 23 : Nombre total de créations et reprises d'entreprises selon l'activité de 1998 à 2003

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	évolution 2002/2003
Industries agroalimentaires	6 800	6 640	6 233	6 136	6 220	6 232	0,2%
Industries hors I A A	15 540	14 940	14 422	14 112	13 428	13 996	4,2%
dont ind. des biens de consommation	7 772	7 481	7 049	6 655	6 481	6 796	4,9%
dont ind. des biens d'équipement	3 049	2 946	2 932	3 005	2 808	2 767	-1,5%
dont ind. des biens intermédiaires	4 465	4 216	4 222	4 156	3 857	4 067	5,4%
Construction	33 269	34 935	39 993	39 441	38 193	42 401	11,0%
Commerce	78 090	76 786	72 494	71 152	71 907	79 629	10,7%
Transports	9 650	8 902	7 073	6 766	6 688	7 314	9,4%
Immobilier	7 889	8 870	9 183	9 121	9 573	10 973	14,6%
Services aux entreprises	44 184	45 408	50 920	50 824	49 348	54 456	10,4%
Services aux particuliers	51 309	52 559	51 577	52 296	53 395	55 887	4,7%
Dont hôtels, cafés, restaurants	30 609	30 949	29 986	30 350	30 997	32 064	3,4%
Éducation, santé, action sociale	19 698	19 863	20 177	20 736	21 417	22 683	5,9%
Ensemble	266 429	268 903	272 072	270 584	270 169	293 571	8,7%

Source : INSEE, Répertoire SIRENE

Tableau 24 : Répartition de l'ensemble des créations

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	évolution 2002/2003
Créations pures	166 174	169 659	176 754	177 029	177 995	199 290	12,0%
Reprises	44 480	43 159	41 652	41 560	40 124	39 983	-0,4%
Réactivations	55 775	56 085	53 666	51 995	52 050	54 298	4,3%
Ensemble	266 429	268 903	272 072	270 584	270 169	293 571	8,7%
	-1,7%	0,9%	1,2%	-0,5%	-0,2%	8,7%	

Source : INSEE, Répertoire SIRENE

Tableau 25 : Evolution des créations et des reprises d'entreprises. Part des créations aidées dans le cadre des politiques de l'emploi

	Entreprises créées ou reprises avec l'aide de l'Etat (ACCRE et EDEN)	Evolution annuelle en %	Immatriculations INSEE (créations pures et reprises)	Evolution annuelle en %	Part des créations aidées dans le total des créations (en %)
1998	38 407	+12.7	210 654	-1,2	18,2
1999	37 286	-2.9	212 818	+1,0	17,5
2000	40 495	+8.6	218 406	+2,6	18,5
2001	38 113	-5.9	218 589	+0,1	17,4
2002	42 147	+10.6	218 119	-0,2	19,3
2003	53 422*	+26.8	239 273	+9,7	22,3

Source : Insee, Dares

* données provisoires

Tableau 26 : Evolution des entreprises créées ou reprises en 1998 et de leurs emplois

	Au démarrage	Après 3 ans et demi
<i>Créations ou reprises de la génération 1998</i>	209 000	127 000
Emploi total	463 000	472 000
Emploi non salarié	226 000	128 000
Emploi salarié	237 000	344 000

Lecture : 127 000 des 209 000 entreprises créées en 1998 sont encore actives en 2001. Elles regroupent 472 000 emplois dont 344 000 salariés.

Source : Répertoire Sirène et enquête SINE 1998, vagues 1998 et 2001, Insee

Les entreprises encore en activité 3 ans après leur création ont connu une augmentation sensible de leur effectif salarié qui compense la chute de l'emploi non salarié résultant des disparitions intervenues durant la même période.

Tableau 27 : Contribution des créations d'entreprises à l'augmentation de l'emploi salarié (année 1998)

	Industrie	Construction	Commerce	Services	Ensemble
Augmentation l'emploi salarié en 1998	4 639	11 129	71 545	248 625	335 938
<i>Apport des créations pures en 1998</i>	16 013	19 582	34 608	55 291	125 494

Champ : secteur marchand, hors agriculture, secteur financier, éducation-santé-action sociale

Lecture : en 1998, les 126 000 emplois salariés des entreprises nouvelles représentent le tiers des 336 000 emplois salariés supplémentaires recensés dans l'année.

Source : Estimations d'emplois et enquête SINE 1998, vagues 1998 et 2001, Insee

Globalement, les entreprises nouvelles apportent plus du tiers des emplois salariés supplémentaires en 1998. Dans les services, l'apport des entreprises nouvelles est de l'ordre du quart ; il est de la moitié dans le commerce. Dans l'industrie et la construction, hors entreprises nouvelles, l'emploi salarié a reculé.

Tableau 28 : Survie des entreprises créées au cours des premiers semestres 1994 et 1998

Taux de survie à 3 ans	En pourcentage	
	Génération 1994	Génération 1998
Créations pures	52,7	61,6
Créations par reprise	72	73,5
Ensemble	57,9	64,2

Source : Enquête SINE 1994, vagues 1994, 97, 99 et enquête SINE 1998, vagues 1998 et 2001, Insee

Bien qu'elle reste élevée, la mortalité des jeunes entreprises est moins forte durant les trois premières années pour la génération 98 que pour la génération 94. Deux facteurs paraissent expliquer cette amélioration :

- une conjoncture économique plus favorable en 1998 ;
- des moyens investis au démarrage plus conséquents.

Tableau 29 : Survie des entreprises créées ou reprises en 1994 selon la situation antérieure du créateur

Situation préalable du créateur	Taux de survie à 3 ans en %		Taux de survie à 5 ans en %	
	aidés	non aidés	aidés	non aidés
Actifs	64,7	63,0	55,0	51,7
Chômeurs de moins d'un an	59,1	47,7	47,9	33,3
Chômeurs de plus d'un an	51,3	45,6	40,2	34,2
Inactifs	43,0	50,4	36,2	35,1
Ensemble	56,7	56,7	45,8	44,2

Source : Enquêtes Sine 94, Insee

Les entreprises créées par des chômeurs, en particulier de longue durée, vivent en moyenne moins longtemps que celles créées par des personnes en activité. Cependant ce constat doit être nuancé. On remarquera notamment que les taux de survie des entreprises des chômeurs-créateurs sont nettement supérieurs lorsque le créateur a bénéficié d'aides publiques.

Tableau 30 : Survie des entreprises créées ou reprises au cours du 1er semestre 1998 selon l'activité de l'entreprise

Secteur	en pourcentage		
	Taux à 1 an	Taux à 2 ans	Taux à 3 ans
IAA	88,3	77,9	70,7
Industrie	90,6	81,3	69,8
Construction	90,8	79,6	68,8
Commerce	83,0	71,8	60,5
Transports	85,5	76,2	65,7
Activité Immobilière	86,0	77,7	68,0
Services Entreprises	85,1	73,5	61,5
Services Particuliers	83,7	73,3	62,3
Éducation, Santé, Action sociale	90,9	85,4	77,6

Source : Enquête Sine 98-2, Insee

**LIGNE DIRECTRICE 3 - PROMOUVOIR LA CAPACITE D'ADAPTATION
ET LA MOBILITE**

Part des personnes employées à temps partiel qui souhaitent travailler davantage

*Tableau 31 : Temps partiel et temps partiel contraint des salariés par sexe
en pourcentage*

	Part du temps partiel	Part du temps partiel contraint dans le temps partiel
Ensemble		
1998	18,1	40,2
1999	18,1	37,7
2000	17,7	37,3
2001	17,1	34,6
2002	16,9	32,7
2002 EEC	17,4	29,0
2003 EEC	17,3	28,6
Hommes		
1998	5,8	55,1
1999	5,8	50,0
2000	5,6	51,0
2001	5,1	44,6
2002	5,1	41,2
2002 EEC	5,5	35,6
2003 EEC	5,5	32,9
Femmes		
1998	32,3	37,1
1999	32,2	35,2
2000	31,6	34,6
2001	31,0	32,7
2002	30,2	31,0
2002 EEC	31,0	27,6
2003 EEC	30,7	27,7

Concept : le temps partiel contraint concerne les personnes travaillant à temps partiel et qui souhaitent travailler davantage, qu'elles recherchent ou non un autre emploi. C'est une partie du sous emploi au sens du BIT.

Lecture : en 2003, en moyenne annuelle, 30,7 % des femmes salariées travaillent à temps partiel. Parmi celles-ci, 27,7 % souhaiteraient travailler davantage.

Champ : emploi salarié BIT

Source : Enquêtes Emploi, annuelles 1998-2002, en continu 2002-2003, Insee, traitement Dares

Le travail à temps partiel représente environ 30% des emplois salariés féminins et 5% des emplois masculins en 2003. Ces parts ont baissé continûment de 1998 à 2003. Parmi les personnes à temps partiel, près de trois femmes sur dix et un tiers des hommes souhaiteraient travailler davantage en 2002. Il s'agit alors de temps partiel contraint, qui est une forme du sous emploi avec le chômage technique ou partiel. Le recul du temps partiel contraint qui a été rapide de 1998 à 2001, avec les nombreuses opportunités d'emplois sur la période, s'est poursuivi en 2002. En revanche, entre 2002 et 2003, la part des femmes occupant un temps partiel contraint est stable, alors que celle des hommes continue de baisser.

Formes particulières d'emploi dans l'emploi salarié

Tableau 32 : Part des formes particulières d'emploi dans l'emploi salarié total
en pourcentage

	CDD	Intérim	Emplois aidés (y.c. apprentissage)
Ensemble			
1998	6,1	2,1	3,3
1999	6,0	2,2	3,5
2000	6,4	2,6	3,6
2001	6,1	2,9	3,2
2002	5,8	2,4	3,2
2002 EEC	7,6	2,2	3,9
2003 EEC	7,5	2,2	3,5
Hommes			
1998	4,9	2,7	3,2
1999	4,7	3,0	3,5
2000	5,1	3,5	3,5
2001	4,5	3,8	3,1
2002	4,2	3,0	3,1
2002 EEC	5,6	2,9	3,6
2003 EEC	5,5	2,8	3,5
Femmes			
1998	7,5	1,4	3,5
1999	7,4	1,4	3,5
2000	7,9	1,6	3,7
2001	7,9	1,8	3,2
2002	7,5	1,8	3,5
2002 EEC	10,0	1,4	4,2
2003 EEC	9,6	1,5	3,6

Concept : emploi salarié BIT, les CDD comprennent les contractuels pour une durée limitée, les auxiliaires et les vacataires de la fonction publique, les emplois aidés sont ceux repérés par l'enquête Emploi (essentiellement alternance et non marchand

Lecture : en 2003, 7,5 % des salariés sont en CDD, 5,5% des salariés hommes et 9,6% des femmes.

Champ : actifs occupés BIT salariés.

Source : Enquêtes Emploi, annuelles 1998-2002, en continu 2002-2003, Insee, traitement Dares

L'intérim et les contrats à durée déterminée (hors emplois aidés) représentent environ 9% de l'emploi salarié en 2003.

Tout au long des années 90, les différentes formes particulières d'emploi, que ce soit les contrats à durée déterminée (CDD), l'intérim ou les emplois aidés, ont représenté une part croissante de l'emploi salarié. La tendance s'est inversée ensuite : les CDD et les emplois aidés reculent à partir de 2000, et l'intérim après mars 2001. Ces inflexions semblent se confirmer ensuite de 2002 à 2003, même si la rupture de séries impose d'être prudent pour commenter les évolutions récentes. Si le retournement conjoncturel explique l'évolution récente des CDD et de l'intérim, l'aspect pro-cyclique des emplois aidés doit être souligné (restrictions des entrées dans les dispositifs non marchands).

Les femmes sont moins souvent intérimaires que les hommes mais plus souvent employées en CDD.

Tableau 33 : Part des non salariés dans l'emploi total par sexe et temps de travail
en pourcentage

	Ensemble	Hommes	Femmes
Ensemble			
Mars 1998	12,5	15,1	9,2
Janvier 1999	12,2	14,8	8,9
Mars 2000	11,4	13,9	8,3
Mars 2001	10,9	13,3	7,9
Mars 2002	10,8	13,3	7,7
2002 EEC	11,2	13,8	8,0
2003 EEC	11,2	14,0	8,1
Temps plein			
Mars 1998	13,4	15,3	10,1
Janvier 1999	13,0	15,0	9,7
Mars 2000	12,2	14,1	9,1
Mars 2001	11,6	13,4	8,8
Mars 2002	11,5	13,3	8,4
2002 EEC	12,1	13,9	9,1
2003 EEC	12,2	14,1	9,2
Temps partiel			
Mars 1998	8,2	12,6	7,2
Janvier 1999	8,0	11,4	7,3
Mars 2000	7,4	11,7	6,5
Mars 2001	7,0	11,8	6,0
Mars 2002	7,1	12,4	6,0
2002 EEC	6,6	12,1	5,4
2003 EEC	6,7	12,3	5,5

Lecture : en 2002, en moyenne annuelle, 5,4 % des femmes travaillant à temps partiel sont non salariées.

Champ : emploi au sens du BIT

Source : Enquêtes emploi Insee, (annuelle 1998-2002, en continu 2002-03), traitement DARES

En 2003, en moyenne annuelle, on compte près de 2,8 millions d'emplois non salariés, représentant à peine plus de 11 % de l'emploi total. Après plusieurs décennies de baisse, cette proportion s'est stabilisée depuis 2001. L'emploi non salarié est beaucoup plus répandu chez les hommes (14 % contre 8 % en 2003). Le travail à temps partiel est moins fréquent que pour les salariés.

Devenir des chômeurs de l'année n-1 par type de contrats

Tableau 34 : Situation à l'enquête des personnes au chômage un an auparavant par type de contrats

	<i>en pourcentage</i>					
	CDI, non salariés	CDD, emploi aidés	Intérim	Contingent	Chômage	Inactivité
1998	15,5	11,9	3,5	0,5	48,2	20,4
1999	14,8	11,1	3,4	0,3	48,6	21,7
2000	18,2	12,6	4,8	0,2	41,8	22,2
2001	18,5	11,1	4,8	0,1	38,9	26,6
2002	16,9	11,4	3,7	0,0	40,2	27,9
2002-2003 EEC	nd	nd	nd	-	nd	nd

Remarque : 1999 est particulier car l'enquête a eu lieu en janvier et non en mars.

Concept : les CDD comprennent les emplois aidés recensés par l'enquête Emploi correspondant souvent à des CDD, les contractuels pour une durée limitée, les auxiliaires et les vacataires de la fonction publique.

Lecture : en mars 2002, 3,7% des personnes qui se déclaraient au chômage un an avant sont intérimaires.

Champ : personnes se déclarant chômeurs un an avant l'enquête.

Source : Enquêtes Emploi, annuelles 1998-2002, Insee, traitement Dares.

La proportion de chômeurs qui retrouvent un emploi est sensible à la conjoncture. Les CDI et non salariés représentent environ la moitié des emplois retrouvés à la sortie du chômage.

Devenir des CDD de l'année n-1

Tableau 35 Situation à l'enquête des personnes en CDD un an auparavant

	<i>en pourcentage</i>					
	CDI, non salariés	CDD, emploi aidés	Intérim	Contingent	Chômage	Inactivité
1998	33,3	41,0	2,8	0,7	16,2	6,0
1999	33,0	41,3	2,6	0,6	17,0	5,5
2000	35,4	42,5	2,8	0,5	12,5	6,4
2001	36,3	41,5	3,3	0,1	12,7	6,1
2002	35,4	39,8	2,7	0,0	14,6	7,5
2002-2003 EEC	nd	nd	nd	-	nd	nd

Remarque : 1999 est particulier car l'enquête a eu lieu en janvier et non en mars

Lecture : en mars 2002, 14,6% des personnes qui se déclaraient en CDD un an avant sont au chômage.

Champ : personnes se déclarant en CDD un an avant l'enquête (hors emploi aidés, yc contractuels durée limitée, auxiliaires et vacataires de la fonction publique

Source : Enquêtes Emploi, annuelles 1998-2002, Insee, traitement Dares

Quatre personnes sur dix qui, en 2001, travaillaient en CDD avaient toujours le même type de contrat un an après ou étaient en emploi aidé, 35% sont passées en CDI, alors qu'environ 15% étaient au chômage. De 1997 à 2001, la part des chômeurs baisse alors que celle des CDI augmente mais la tendance s'inverse ensuite avec le retournement de la conjoncture.

Devenir des intérimaires de l'année n-1

Tableau 36 : Situation à l'enquête des intérimaires un an auparavant

Année d'enquête	en pourcentage					
	CDI, non salariés	CDD, emplois aidés	Intérim	Contingent	Chômage	Inactivité
1998	23,7	12,5	40,3	1,0	18,3	4,2
1999	23,1	11,8	37,9	0,8	22,4	4,0
2000	29,2	10,5	40,1	1,2	14,1	5,0
2001	31,9	9,8	39,1	0,4	13,8	5,1
2002	27,8	9,2	36,6	0,0	19,7	6,7
2002-2003 EEC	nd	nd	nd	-	nd	nd

Remarque : 1999 est particulier car l'enquête a eu lieu en janvier et non en mars

Lecture : en mars 2002, 27,8 % des personnes qui se déclaraient en intérim un an avant sont en CDI ou non salariés.

Champ : personnes se déclarant intérimaires un an avant l'enquête

Source : Enquêtes Emploi, années 1998-2002, Insee, traitement Dares

De l'ordre de 40 % des intérimaires le restent d'une année sur l'autre. L'année 2002 avait vu une diminution de la part des reclassements en CDI qui passe à 28 % contre 32 % en mars 2001. La part des chômeurs a augmenté de 6 points en 2002 (près d'un intérimaire de mars 2001 sur cinq est alors au chômage), après une diminution de 4,5 points de 1998 à 2001.

Taux d'accès à la formation professionnelle des salariés par niveau de qualification

Tableau 37 : Taux moyen trimestriel d'accès aux formations à but professionnel des salariés de 25 à 64 ans (année 2003)

	Hommes	Femmes	Ensemble
Cadres	14,6	16,7	15,3
Professions intermédiaires	13,9	14,7	14,3
Employés	10,2	7,8	8,3
Ouvriers	5,4	3,5	5,0
Ensemble	10,0	10,1	10,1

Champ : salariés de 25 à 64 ans ayant terminé leurs études initiales

Source : enquête emploi en continu, T1-T4 2003, Insee, traitement Dares.

Note méthodologique : les statistiques présentées dans le tableau précédent ne sont pas immédiatement comparables à celles de l'annexe statistique du PNAE de l'année 2003. D'une part, elles ne sont pas issues de la même source. D'autre part, elles ne s'appliquent pas à la même période de référence (3 mois au lieu d'un an). Enfin, le concept retenu concerne les formations déclarées à but professionnel, alors que dans le PNAE 2003, il s'agissait des formations financées par l'employeur. La source utilisée ici a l'avantage d'être pérenne et d'être disponible chaque année. Par ailleurs, le concept retenu pour l'accès est bien le fait d'avoir connu au moins une journée de formation dans le trimestre précédent.

En 2003, le taux moyen trimestriel d'accès à une formation à but professionnel des salariés de 25 à 64 ans s'élève à 10,1%. Les ouvriers accèdent à une formation trois fois moins souvent que les cadres ou les professions intermédiaires. Les femmes accèdent à la formation autant que les hommes, mais parmi les ouvriers et les employés, les femmes sont sensiblement moins formées que les hommes. Cet écart est en partie compensé par l'accès plus important des femmes parmi les cadres et les professions intermédiaires.

Accidents du travail

Tableau 38 : Evolution du nombre d'accidents du travail avec arrêt

Nombre	1998	1999	2000	2001	2002
Accidents avec arrêt	689 859	711 035	743 435	737 499	759 980
Décès	719	743	730	730	686
Fréquence pour 1000 salariés (nombre d'accidents avec arrêt rapporté au nombre de salariés du champ observé*)	45,2	45,2	44,1	42,8	43,0

Champ : 17,7 millions de salariés en 2002, essentiellement secteur privé non agricole
Source : CNAM-TS

En 2002, le nombre d'accidents du travail avec arrêt augmente de 3% et les accidents graves de 9% par rapport à 2001. Ces chiffres confirment la tendance à la hausse du nombre d'accidents enregistrés observée depuis 1996, en dehors du creux de l'année 2001. Aucun secteur d'activité n'a été épargné par la hausse observée, hormis celui du bois et de l'ameublement.

En revanche, le nombre d'accidents mortels connaît une baisse sensible (moins 6% par rapport à 2001) avec un chiffre proche de celui de l'année 1997.

Maladies professionnelles

Tableau 39 : Evolution des maladies professionnelles constatées et reconnues

Nombre	1998	1999	2000	2001*	2002**
Maladies constatées, déclarées, reconnues	17 722	24 208	30 224	35 715	40 158
Décès	104	161	239	365	311

* résultats semi définitifs

** résultats provisoires

Champ : 17,7 millions de salariés en 2002, essentiellement secteur privé non agricole
Source : CNAM-TS

Le nombre de maladies reconnues annuellement par la CNAM-TS a plus que doublé en quatre ans passant de près de 18 000 en 1998 à plus de 40 000 en 2002.

La tendance vers une meilleure reconnaissance juridique des droits des travailleurs et une plus grande sensibilisation du corps médical à l'origine potentiellement professionnelle de certaines pathologies se confirme.

Les troubles musculo squelettiques représentent près des trois quarts des maladies professionnelles reconnues.

Tensions sur le marché du travail

Tableau 40 : Evolution de décembre 1997 à mars 2004, selon les domaines professionnels, du ratio offres sur demandes enregistrées (en données annuelles glissantes)

	Année 1997	Année 1998	Année 1999	Année 2000	Année 2001	Année 2002	Année 2003	avril 2003 à mars 2004
Agriculture, marine, pêche, sylviculture	1,19	1,30	1,52	1,65	1,54	1,54	1,38	1,38
Bâtiment, travaux publics	0,54	0,62	0,79	0,87	0,68	0,62	0,63	0,65
Électricité, électronique	0,54	0,66	0,76	1,02	0,70	0,57	0,62	0,67
Mécanique, travail des métaux	0,54	0,67	0,70	0,85	0,68	0,59	0,56	0,59
Industries de process	0,79	0,80	0,83	0,91	0,72	0,69	0,67	0,67
Industries légères (bois, industries graphiques)	0,46	0,51	0,47	0,56	0,48	0,42	0,39	0,40
Maintenance	0,46	0,58	0,66	0,75	0,65	0,51	0,50	0,52
Ingénieurs et cadres de l'industrie	0,32	0,41	0,42	0,49	0,45	0,36	0,38	0,39
Tourisme et transports	0,53	0,65	0,76	0,86	0,69	0,59	0,54	0,54
Artisanat	0,39	0,44	0,39	0,50	0,43	0,31	0,24	0,25
Gestion, administration	0,34	0,41	0,49	0,52	0,48	0,45	0,38	0,38
Informatique	1,14	1,62	1,40	1,24	0,86	0,34	0,28	0,30
Études et recherche	0,18	0,20	0,24	0,31	0,25	0,16	0,16	0,16
Fonction publique et professions juridiques	0,44	0,56	0,60	0,60	0,48	0,50	0,38	0,40
Banques et assurances	0,60	0,65	0,72	0,88	0,96	0,67	0,65	0,65
Commerce	0,56	0,59	0,62	0,66	0,60	0,58	0,57	0,58
Hôtellerie, restauration, alimentation	0,91	1,05	1,15	1,24	1,17	1,12	1,02	1,01
Services aux particuliers (empl. familiaux, sécurité...)	0,43	0,46	0,52	0,56	0,54	0,54	0,48	0,47
Communication, information, spectacle	0,60	0,63	0,75	0,74	0,60	0,50	0,47	0,47
Santé, action sociale, culturelle et sportive	0,47	0,62	0,70	0,80	0,78	0,78	0,69	0,69
Enseignement, formation	0,24	0,36	0,42	0,50	0,48	0,43	0,39	0,40
Ensemble	0,52	0,58	0,63	0,68	0,61	0,55	0,52	0,53

Lecture : l'indicateur de tension sur le marché du travail est construit en rapportant le flux des offres d'emploi aux demandes enregistrées durant la même période. Un niveau élevé traduit une situation de tension.

Source : Insee, ANPE, traitement Dares

De septembre 1999 à mars 2001, sous l'effet d'une conjoncture économique favorable, les tensions se sont accrues. Depuis, elles se réduisent sensiblement. Fin 2003 l'indicateur semble se stabiliser à son niveau de 1997 pour se réorienter légèrement à la hausse en mars 2004.

Pour les métiers de l'informatique l'indicateur continue de décliner pour se situer à un très bas niveau. En revanche, pour l'hôtellerie-restauration ou le BTP, le niveau de l'indicateur bien qu'en baisse sur la dernière période, reste à un niveau relativement élevé : au-delà des biais pouvant résulter des données, cette situation pourrait renvoyer aux spécificités des secteurs en matière de conditions de travail et de gestion de la main d'œuvre.

Qualité des emplois offerts

Tableau 41 : Proportion, parmi les offres d'emploi, de CDI ou CDD de plus de 6 mois

	Année 1997	Année 1998	Année 1999	Année 2000	Année 2001	Année 2002	Année 2003	avril 2003 à mars 2004
Agriculture, marine, pêche, sylviculture	0,17	0,17	0,15	0,14	0,12	0,11	0,11	0,11
Bâtiment, travaux publics	0,39	0,38	0,38	0,43	0,45	0,44	0,42	0,41
Électricité, électronique	0,34	0,33	0,31	0,37	0,39	0,36	0,30	0,29
Mécanique, travail des métaux	0,40	0,39	0,40	0,43	0,45	0,40	0,37	0,36
Industries de process	0,33	0,32	0,29	0,31	0,30	0,26	0,26	0,25
Industries légères (bois, industries graphiques)	0,52	0,50	0,49	0,49	0,49	0,45	0,42	0,42
Maintenance	0,57	0,54	0,52	0,58	0,58	0,56	0,54	0,54
Ingénieurs et cadres de l'industrie	0,80	0,76	0,73	0,78	0,76	0,74	0,69	0,68
Tourisme et transports	0,44	0,43	0,40	0,43	0,42	0,39	0,37	0,37
Artisanat	0,66	0,63	0,63	0,57	0,65	0,55	0,54	0,54
Gestion, administration	0,56	0,51	0,46	0,50	0,49	0,46	0,46	0,46
Informatique	0,78	0,80	0,77	0,83	0,81	0,77	0,75	0,76
Études et recherche	0,83	0,81	0,81	0,85	0,86	0,83	0,79	0,79
Fonction publique et professions juridiques	0,55	0,62	0,60	0,62	0,63	0,55	0,58	0,53
Banques et assurances	0,77	0,70	0,71	0,69	0,57	0,68	0,68	0,68
Commerce	0,62	0,58	0,56	0,57	0,54	0,54	0,52	0,52
Hôtellerie, restauration, alimentation	0,51	0,49	0,49	0,51	0,51	0,52	0,49	0,48
Services aux particuliers (emplois familiaux, sécurité...)	0,62	0,60	0,56	0,55	0,53	0,52	0,49	0,49
Communication, information, spectacle	0,16	0,17	0,15	0,16	0,14	0,15	0,14	0,13
Santé, action sociale, culturelle et sportive	0,57	0,58	0,51	0,52	0,51	0,50	0,45	0,44
Enseignement, formation	0,61	0,58	0,58	0,59	0,61	0,56	0,52	0,51
Ensemble	0,49	0,47	0,45	0,46	0,45	0,44	0,42	0,41

Lecture : en 2003, 42% des offres d'emploi sont des CDI ou des CDD de plus de 6 mois

Concept : cet indicateur permet d'apprécier la qualité des offres d'emploi proposées par l'ANPE selon les familles professionnelles.

Source : Insee, ANPE, traitement Dares

En dépit d'une légère remontée de fin 1999 à juin 2001 la tendance de long terme à une baisse relative des offres d'emplois stables enregistrées à l'ANPE se poursuit. Depuis 1997, la part des CDI et des CDD de plus de 6 mois dans l'ensemble de l'offre n'a jamais été aussi faible (41%).

Mobilité géographique

Tableau 42 : Proportion de salariés ayant changé de région
en pourcentage

	Salariés ayant changé de région en un an
1998	1,6
1999	1,6
2000	1,9
2001	1,8
2002	1,7
2002 EEC	1,8
2003 EEC	1,7

Lecture : entre mars 2001 et mars 2002, 1,7% des salariés ont changé de région d'habitation.

Champ : emploi salarié BIT, changement de région hors arrivées de l'étranger et des DOM/TOM

Source : Enquêtes Emploi, annuelles 1998-2002, en continu 2002-2003, Insee, traitement Dares

Tout au long de la période 1990-2003, de 1,5 à 2% des salariés changent de région sur une période d'un an, en dehors des arrivées de l'étranger et des personnes des DOM/TOM.

**LIGNE DIRECTRICE 4 - PROMOUVOIR LE DEVELOPPEMENT DU CAPITAL HUMAIN,
L'EDUCATION ET LA FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE**

Taux de scolarité des 18-24 ans

Tableau 43 : Scolarisation des jeunes de 18 à 24 ans

<i>Année scolaire :</i>	<i>Effectifs et %</i>					
	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Hommes + Femmes						
Ensemble des jeunes	5 354 828	5 313 540	5 320 000	5 373 435	5 404 190	5 423 463
Élèves et étudiants	2 493 348	2 492 946	2 511 274	2 490 497	2 427 972	2 431 108
Taux brut de scolarisation	46,6	46,9	47,2	46,3	44,9	44,8
Nbre d'années correspondant	3,30	3,26	3,24	3,18	3,12	3,13
Hommes						
Ensemble des jeunes	2 707 663	2 687 839	2 694 121	2 723 442	2 739 974	2 748 835
Élèves et étudiants	1 201 863	1 205 923	1 215 606	1 203 555	1 157 976	1 153 499
Taux brut de scolarisation	44,4	44,9	45,1	44,2	42,3	42,0
Nbre d'années correspondant	3,13	3,10	3,09	3,03	2,93	2,93
Femmes						
Ensemble des jeunes	2 647 165	2 625 701	2 625 879	2 649 993	2 664 216	2 674 628
Élèves et étudiantes	1 291 485	1 287 023	1 295 668	1 286 942	1 269 996	1 277 609
Taux brut de scolarisation	48,8	49,0	49,3	48,6	47,7	47,8
Nbre d'années correspondant	3,46	3,42	3,40	3,34	3,32	3,34

Lecture : Début 2003, 5,42 millions de jeunes âgés de 18 à 24 ans vivent en France métropolitaine. Parmi eux 2,4 millions sont inscrits dans un établissement de formation, déduction faite des doubles comptes. Ces 2,4 millions d'élèves et étudiants représentent 44,8 % des 5,4 millions de jeunes (taux brut). Compte tenu des taux de scolarisation à chaque âge, les jeunes de 18 à 24 ans totalisent en moyenne 3,1 années d'étude.

Champ : jeunes âgés de 18 à 24 ans révolus en début d'année civile (il s'agit, par exemple, des générations 1978 à 1984 l'année scolaire 2001-2002), France métropolitaine

Sources : Enquêtes auprès des établissements d'enseignement secondaire, supérieur et auprès des Centres de formation d'apprentis, DEP ; estimation des effectifs d'ensemble de jeunes, Insee ; traitement DEP

Après une période d'allongement rapide des études, et de léger repli depuis l'année scolaire 1998-1999, la durée d'étude des jeunes âgés de 18 à 24 ans progresse très peu dans l'enseignement supérieur en 2003. L'équilibre entre cursus professionnels et études générales et technologiques, en général plus longues, est dans l'ensemble stable. La légère hausse des taux de scolarisation des filles vient, notamment, de poursuites d'études un peu plus fréquentes après le baccalauréat à la rentrée 2002.

Les filles étudient, dans l'ensemble, près d'une demi-année de plus que les garçons entre 18 et 24 ans. L'écart à l'avantage des filles s'est accentué en 2001-2002, peut-être en relation avec la suppression définitive du service national obligatoire, qui pouvait inciter certains garçons à retarder leur incorporation en poursuivant plus avant leurs études.

Cependant, nombre de jeunes sont encore scolarisés à 24 ans. On constate des gains de scolarisation non négligeables après 24 ans contribuant à une hausse significative de l'espérance de scolarisation.

Niveaux de formation initiale des jeunes

Tableau 44 : Proportion de jeunes de 22 ans ayant achevé le second cycle du secondaire (en proportion des effectifs de jeunes de 22 ans)

Formation « la plus élevée » effectuée :		1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Début du CAP ou BEP, ou premier cycle du secondaire* (VI-Vbis**)	a	9	9	7	6	6	6	7
Seconde ou première générale ou technologique (V**)	b	1	1	1	1	1	1	2
Sous-total des formations interrompues avant la fin du second cycle du secondaire	a+b	10	10	8	7	7	7	9
Fin de CAP ou de BEP (sans le diplôme)	c	6	6	6	5	6	5	5
Classe de terminale (sans baccalauréat)	d	4	5	4	4	4	4	4
Sous-total : ont été jusqu'à la fin de second cycle du secondaire mais n'ont pas obtenu de diplôme	c+d	10	11	10	9	10	9	9
Total des jeunes sans diplôme de second cycle du secondaire	a+..+d	20	21	18	16	17	16	18
Diplômés d'un CAP ou BEP	e	17	19	19	19	18	20	19
Diplômés du Baccalauréat ou d'un équivalent (brevet professionnel, brevet de technicien)	f	63	60	63	64	64	64	63
Diplômés de la fin du second cycle du secondaire	e+f	80	79	82	84	83	84	82
Ont été jusqu'à la fin du second cycle du secondaire (avec ou sans diplôme)	c+d+e+f	90	90	92	93	93	93	91
Ensemble	a+..+f	100	100	100	100	100	100	100

* Inclut des enfants souffrant de handicaps et comprend environ 5 000 jeunes censés avoir suivi seulement l'enseignement primaire.

** Les « niveaux » mentionnés entre parenthèses sont ceux de la classification française interministérielle des années soixante.

Lecture : En 2003, 16 % des jeunes âgés de 22 ans n'ont pas de diplôme de second cycle du secondaire. Parmi eux, 9 % des jeunes ont bien suivi une formation complète du second cycle, sans réussir à obtenir de diplôme, tandis que 9 % n'ont pas achevé leur second cycle du secondaire.

Champ : jeunes âgés de 22 ans révolus fin février (de 22,0 à 22,9 ans fin février) ; ménages ordinaires de France métropolitaine

Source : Enquêtes Emploi, annuelle 1998-2002, en continu 2003, Insee, traitement DEP

Seuls 9 % des jeunes de 22 ans n'ont pas suivi les enseignements d'un second cycle complet de l'enseignement secondaire, quand, au total, 18 % des jeunes n'en ont pas retiré de diplôme (CAP, BEP ou baccalauréat). Prendre en compte le programme d'enseignement suivi plutôt que le diplôme obtenu fait ainsi varier du simple au double l'indicateur de faible bagage scolaire.

Cet indicateur de faible bagage scolaire en 2003 est cohérent avec les constats effectués à la sortie de formation initiale. De façon générale, la population détenant de faibles diplômes est mieux prise en compte par la nouvelle enquête Emploi, grâce, probablement, à l'actualisation de la couverture de l'enquête (prise en compte du recensement de 1999). Autrement dit, la légère remontée de cet indicateur ne traduit pas une aggravation du processus mais plutôt une amélioration de la qualité des données.

Tableau 45 : Proportion de jeunes de 20-24 ans ayant achevé le second cycle du secondaire, selon le genre

Pour 100 jeunes âgés de 20 à 24 ans

	3-97	3-98	1-99	3-00	3-01	3-02	2003
Ont été jusqu'au bout du second cycle du secondaire (avec ou sans diplôme)	90	91	91	92	92	93	91
Hommes	91	90	92	92	92	93	91
dont CAP ou BEP	32	30	31	30	30	31	28
dont baccalauréat	59	60	61	62	62	62	63
Femmes	90	91	91	92	92	93	91
dont CAP ou BEP	23	22	21	21	21	21	20
dont baccalauréat	67	69	70	71	71	72	71
Diplômés de la fin du second cycle du secondaire	78	79	80	82	82	82	81
Hommes	77	78	79	80	81	81	79
Femmes	80	81	81	83	83	83	82

Lecture : en 2003, une même proportion de 91 % des jeunes hommes et jeunes femmes âgés de 20 à 24 ans ont suivi une formation complète du second cycle de l'enseignement secondaire, par la voie scolaire ou celle de l'apprentissage. Parmi eux, 79 % des hommes et 82 % des femmes déclarent détenir un diplôme de second cycle du secondaire (CAP, BEP, baccalauréat ou équivalent au baccalauréat).

Champ : jeunes âgés de 20-24 ans révolus fin février (de 20,0 à 24,9 ans fin février) ; ménages ordinaires de France métropolitaine. Dans l'enquête en continu 2003, ce sont les jeunes âgés de 20 à 24 ans révolus lors de la semaine de référence
Source : Enquêtes Emploi, annuelle 1998-2002, en continu 2003, Insee, traitement DEP

Des proportions égales des jeunes hommes et des jeunes femmes étudient jusqu'à la fin du second cycle du secondaire. Cependant les hommes suivent nettement plus souvent un second cycle professionnel de l'enseignement secondaire que les femmes, qui vont pour leur part plus souvent jusqu'au baccalauréat.

L'échec aux CAP et BEP touche un peu plus de jeunes que l'échec au baccalauréat. De ce fait, une proportion légèrement supérieure des jeunes femmes déclare un diplôme du second cycle de l'enseignement secondaire.

Chiffré auprès de jeunes qui ont fini leurs études initiales depuis quelques années, cet indicateur de faible bagage scolaire est un peu inférieur à celui constaté lors de la sortie de formation initiale (cf. Ligne directrice 7). Ceci est dû, pour une part, aux difficultés rencontrées pour interroger les jeunes les moins formés lorsqu'ils n'habitent plus chez leurs parents, et pour une autre part, à des reprises de formation.

Formation

Tableau 46 : Taux d'accès trimestriel des personnes de 25 à 64 ans à la formation (2003)

	Toutes formations		
	Hommes	Femmes	Ensemble
25-34 ans	12,3	11,9	12,1
35-44 ans	10,2	9,8	10,0
45-54 ans	8,3	8,0	8,1
54-64 ans	2,8	2,9	2,8
Ensemble	8,7	8,4	8,5

Champ : personnes de 25 à 64 ans ayant terminé leurs études initiales

Source : enquête emploi en continu, T1-T4 2003, Insee, traitement Dares.

Note méthodologique : les statistiques présentées dans le tableau précédent ne sont pas immédiatement comparables à celles de l'annexe statistique du PNAE de l'année 2003. D'une part, elles ne sont pas issues de la même source. D'autre part, elles ne s'appliquent pas à la même période de référence (3 mois au lieu d'un an). La source utilisée ici a l'avantage d'être pérenne et d'être disponible chaque année. Par ailleurs, le concept retenu pour l'accès est bien le fait d'avoir connu au moins une journée de formation dans le trimestre précédent, que cette formation ait débuté ou non au cours du trimestre considéré.

En 2003, le taux moyen trimestriel d'accès à la formation des personnes de 25 à 64 ans s'élève à 8,5%. L'accès à la formation est plus important pour les jeunes. En revanche, les plus âgés suivent assez rarement une formation. Cet écart s'explique en partie par un taux d'inactivité important pour cette tranche d'âge.

Tableau 47 : Dépenses de formation professionnelle et d'apprentissage par rapport au PIB

	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Dépenses totales (en millions d'€)	20 642	20 841	21 602	21 539	21 921	21 775
Dépenses totales /PIB	1,71	1,66	1,59	1,52	1,49	1,43
Dont dépenses de l'Etat	0,62	0,61	0,60	0,57	0,55	0,51
Dont autres dépenses	1,08	1,05	0,99	0,95	0,95	0,92

Source : Dares

En 2002, la dépense de la Nation en faveur de la formation professionnelle continue et de l'apprentissage s'élève à 21,8 milliards d'euros, en assez sensible diminution par rapport à 2001 (-0,7%). Rapportée à la richesse nationale, cette dépense poursuit son effritement progressif entamé après la récession de 1993. Elle ne représente plus en 2002 que 1,43% du PIB. C'est notamment la formation directement financée par les entreprises qui contribue en 2002 à cette nouvelle chute de l'effort de la Nation (cf tableau suivant). L'Etat diminue également l'intensité de son effort, mais le repli de 2002 s'explique essentiellement par le transfert vers l'UNEDIC des dépenses de rémunération des stagiaires indemnisés au titre de l'assurance-chômage.

Enfin, il faut noter que les dépenses totales comprennent les dépenses de fonctionnement comme les dépenses de rémunération des stagiaires. Or ce sont ces dernières qui contribuent le plus ces dernières années au repli observé. Depuis le milieu des années 90, la part consacrée au fonctionnement est ainsi passée d'environ 54% à 60%.

Tableau 48 : Dépenses en formation des entreprises de plus de 10 salariés (en % de la masse salariale)

	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Dépenses/masse salariale (en %)	3,24	3,23	3,22	3,16	3,14	3,00*

Source : Exploitation des déclarations fiscales des entreprises de plus de 10 salariés, Céreq

* chiffres provisoires

Les dernières années confirment la baisse du taux de participation financière des entreprises de plus de 10 salariés après une stagnation entamée en 1993. Le taux d'accès des salariés a commencé à se stabiliser à partir de 1993 et la durée moyenne des formations a décliné sensiblement au cours de ces mêmes années, passant de 48 heures en moyenne en 1991 à 33 heures en 2001. Au cours des années 80, la modernisation de l'appareil de production et la diffusion de la micro-informatique avaient conduit les entreprises à accroître leur effort pour adapter les salariés à ce bouleversement technologique. Depuis le début des années 90, les entreprises se sont engagées dans des stratégies plus centrées sur la réduction des coûts, privilégiant notamment l'organisation de formations internes aux dépens des formations externes.

**LIGNE DIRECTRICE 5 - AUGMENTER L'OFFRE DE MAIN D'ŒUVRE
ET PROMOUVOIR LE VIEILLISSEMENT ACTIF**

Évolution de la population active

Tableau 49 : Evolution de la population active

	<i>en milliers</i>		
	Ensemble	Hommes	Femmes
Mars 1998	25 485	13 907	11 578
Janvier 1999	25 686	13 975	11 712
Mars 2000	25 852	14 029	11 823
Mars 2001	26 044	14 110	11 934
Mars 2002	26 283	14 226	12 057
2002 EEC	26 953	14 652	12 301
2003 EEC	27 144	14 672	12 472
Variation annuelle 1998-2002	+ 160	+ 64	+ 96
Variation 2002-2003	+ 191	+ 20	+ 171

Lecture : en 2003, l'on compte, en moyenne annuelle, 12,5 millions de femmes actives, en emploi ou au chômage

Concept : activité au sens du BIT

Source : enquêtes Emploi Insee (annuelle 1998-2002, en continu 2002-03), traitement DARES

Avec l'arrivée à l'âge de la retraite des générations creuses nées entre 1935 et 1945 et l'augmentation du taux d'activité global des 15-64 ans (voir infra), la population active s'est accrue de 160 000 personnes par an en moyenne de mars 1998 à mars 2002. Cette progression s'est poursuivie de 2002 à 2003 en particulier pour les femmes dont les taux d'activité continuent d'augmenter.

Taux d'activité par sexe et tranches d'âge

Tableau 50 : Evolution des taux d'activité par sexe et tranches d'âge
en pourcentage

	15-64 ans	18-24 ans	25-54 ans	55-64 ans
Ensemble				
1998	67,8	48,2	86,1	30,2
1999	68,2	47,9	86,2	31,3
2000	68,4	48,8	86,2	31,2
2001	68,5	48,7	86,2	31,9
2002	68,8	49,9	86,3	34,9
2002 EEC	69,4	50,4	86,5	38
2003 EEC	69,5	51,2	86,6	39,5
Hommes				
1998	74,7	52,3	94,6	34,8
1999	74,9	52,8	94,3	35,4
2000	74,9	53,1	94,3	34,9
2001	74,9	53,3	94,1	36,0
2002	75,2	54,6	94,0	39,7
2002 EEC	75,6	54,7	94,2	42,2
2003 EEC	75,5	55,9	93,9	43,9
Femmes				
1998	61,1	44,0	77,8	25,8
1999	61,6	43,0	78,4	27,5
2000	62,0	44,4	78,2	27,7
2001	62,2	44,2	78,6	27,9
2002	62,5	45,1	78,8	30,4
2002 EEC	63,1	45,9	78,9	33,9
2003 EEC	63,7	46,4	79,8	35,2

Concept : activité au sens du BIT, âge exact à la date de l'enquête

Lecture : en 2003, en moyenne annuelle, 46,4 % des jeunes femmes de 18 à 24 ans sont actives (en emploi ou au chômage)

Source : enquêtes Emploi Insee (annuelle 1998-2002, en continu 2002-03), traitement Dares

En 2002, comme tout au long des années 90, trois hommes âgés de 15 à 64 ans sur quatre sont actifs. Pour les femmes du même âge, le taux d'activité a continué de progresser. Avec la fin de l'allongement des études, les taux d'activité des jeunes progressent depuis 1999, après une longue période de baisse. Entre 25 et 54 ans, près de huit femmes sur dix sont actives en 2003. La hausse de l'activité se poursuit, alors qu'elle baisse très légèrement mais régulièrement pour les hommes. Pour les 55-64 ans, la très forte hausse de l'activité constatée en 2003, est la conséquence de l'arrivée à 55 ans des premières générations du baby boom (effet de structure).

Âge moyen de sortie du marché du travail

Tableau 51 : Ages moyens de sortie vers l'inactivité (de l'activité et de l'emploi) par sexe

	Ensemble		Hommes		Femmes	
	Activité	Emploi	Activité	Emploi	Activité	Emploi
1996	59,2	59,4	59,5	59,7	58,9	58,9
2000	58,5	58,7	58,5	58,6	58,6	58,7
2001	58,2	58,4	58,4	58,5	57,9	58,3
2002	58,1	58,2	58,2	58,2	58,0	58,2
2002-2003 EEC	nd	nd	nd	nd	nd	nd

Concept : activité et emploi au sens du BIT, âge en années révolues au 1^{er} mars de l'année de l'enquête

Lecture : en mars 2002, les sortants d'activité (de 50 ans ou plus) entre mars 2001 et mars 2002 ont en moyenne 58,1 ans

Source : Enquêtes Emploi, années 1996-2002, Insee, traitement Dares

En mars 2002, l'âge moyen de sortie de l'activité est légèrement supérieur à 58 ans. Il en est de même si l'on se restreint aux sorties d'emploi. Depuis mars 1996, cet âge moyen a baissé d'un an.

Évolution du nombre des retraits anticipés d'activité

Tableau 52 : Evolution du nombre de retraits anticipés d'activité

	Entrées annuelles					Effectifs fin d'année				
	1999	2000	2001	2002	2003	1999	2000	2001	2002	2003
Total préretraites*	70 535	61 716	43 780	32 844	39 539	202 605	193 782	171 371	137 403	129 695
Dispensés de recherche d'emploi (DRE)**	-	-	-	-		325 164	348 824	364 647	377 897	400 266

* Champ : Préretraites totales (ASFNE, ARPE, CATS) ; préretraites progressives (PRP)

** Définition : Les demandeurs d'emploi âgés de plus de 57 ans et demi (ou 55 ans s'ils sont chômeurs indemnisés par le régime de solidarité) peuvent, à leur demande, être « dispensés de recherche d'emploi » ; ils ne sont alors plus demandeurs d'emploi actifs, mais peuvent continuer à percevoir une allocation chômage.

Source : Unédic, traitement Dares

Le nombre d'entrées dans les dispositifs d'aide au retrait d'activité des travailleurs en fin de carrière a connu ces dernières années, jusqu'en 2002 inclus, une baisse régulière. Les dispositifs publics liés aux restructurations économiques (préretraites du Fonds National pour l'Emploi) ont fait l'objet d'un désengagement volontariste de l'Etat. L'allocation de remplacement pour l'emploi (ARPE), dispositif créé par les partenaires sociaux afin de ménager une transition vers la retraite de salariés ayant cotisé 40 ans au régime vieillesse, a partiellement compensé le déclin des préretraites jusqu'en 2001 mais a, depuis été supprimé. En 2003, le nombre de nouveaux préretraités croît de nouveau, en raison de la montée en puissance du dispositif CATS (cessation anticipée d'activité de certains travailleurs salariés), qui concerne des personnes ayant connu des conditions de travail particulièrement pénibles.

Le nombre de personnes bénéficiant d'une dispense de recherche d'emploi connaît en revanche une hausse continue depuis 1998. Cette évolution coïncide avec l'arrivée dans la tranche d'âge concernée (les plus de 55 ans) des générations nées durant le baby-boom. Elle est aussi manifestement liée à la baisse des entrées en préretraite, qui se conjugue plus récemment à la hausse du chômage.

Écart des taux d'emploi

Tableau 53 : Ecart entre les taux d'emploi féminins et masculins pour les 15-64 ans (en points)

	Ecart F/H
Mars 1998	-14,4
Janvier 1999	-14,0
Mars 2000	-13,9
Mars 2001	-14,0
Mars 2002	-13,1
2002 EEC	-13,0
2003 EEC	-12,2

Concept : emploi au sens du BIT, âge exact à la date de l'enquête

Lecture : en 2003, en moyenne annuelle, l'écart entre le taux d'emploi des femmes et des hommes de 15 à 64 ans est de 12,2 points (56,7% contre 68,9%)

Source : enquêtes Emploi INSEE (annuelle 1998-2002, en continu 2002-03), traitement DARES

Le taux d'emploi des femmes adultes reste inférieur de plus de 12 points à celui des hommes, mais cet écart, qui s'élevait à près de 20 points en 1990, tend à se réduire régulièrement.

Écart de taux de chômage

Tableau 54 : Taux de chômage par sexe depuis 1998

	<i>en pourcentage</i>						
	mars 1998	mars 1999	mars 2000	mars 2001	mars 2002	2002 EEC	2003 EEC
Hommes	10,1	10,2	8,4	7,1	7,9	7,8	8,7
Femmes	13,8	13,6	11,9	10,7	10,1	10,1	10,9
Écart absolu en points (F-H)	3,6	3,4	3,4	3,4	2,2	2,3	2,2
Écart relatif (F/H)	1,4	1,3	1,4	1,5	1,3	1,3	1,3

Concept : Chômage au sens du BIT, âge exact à la date de l'enquête

Lecture : en 2003, l'écart entre les taux de chômage féminins et masculins est de 2,2 points, soit un rapport de 1,3

Source : enquêtes Emploi INSEE (annuelle 1998-2002, en continu 2002-03), traitement DARES

L'écart entre les taux de chômage des femmes et des hommes, traditionnellement proche de 4 points, s'est stabilisé à la fin des années 90 autour de 3,5 points, dans un contexte de baisse générale du chômage (le chômage des hommes étant plus réactif aux inflexions conjoncturelles, on aurait pu s'attendre à un accroissement de cet écart). Cet écart s'est ensuite franchement réduit : la hausse récente du chômage a, en effet, reposé essentiellement sur la composante masculine de la demande d'emploi, alors que les femmes bénéficient, relativement, du dynamisme persistant des emplois tertiaires. De 2002 à 2003 l'évolution des taux de chômage des hommes et des femmes a été parallèle.

Écart de rémunération entre hommes et femmes

Tableau 55 : Rapport du salaire net des femmes sur le salaire net des hommes, toutes durées de travail (salaire mensuel médian)

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
F/H	0,79	0,80	0,80	0,80	0,80	0,79	nd

Lecture : en mars 2002, le rapport du salaire net médian des femmes sur le salaire net médian des hommes s'établissait à 0,79 ; soit un écart moyen de rémunérations de 21%.

Champ : Ensemble des salariés hors apprentis et stagiaires.

Source : Enquêtes Emploi, années 1997-2002, Insee.

Tableau 56 : Rapport du salaire net des femmes sur le salaire net des hommes, salariés à temps complet (salaire mensuel médian)

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
F TC/H TC	0,90	0,89	0,90	0,91	0,90	0,88	nd

Lecture : en mars 2002, le rapport du salaire net médian des femmes à temps complet sur le salaire net médian des hommes à temps complet, s'établissait à 0,88 ; soit un écart moyen de rémunérations de 12 %.

Champ : Salariés à temps complet hors apprentis et stagiaires.

Source : Enquêtes Emploi, années 1997-2002, Insee.

Tableau 57 : Rapport du salaire horaire net des femmes sur salaire horaire net des hommes, toutes durées du travail (salaire horaire médian)

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
F/H	0,89	0,89	0,91	0,89	0,89	0,89	nd

Lecture : en mars 2002, le rapport du salaire horaire net médian des femmes sur le salaire horaire net médian des hommes s'établissait à 0,89 ; soit un écart moyen de rémunérations de 11%.

Champ : Ensemble des salariés hors apprentis et stagiaires.

Source : Enquêtes Emploi, années 1997-2002, Insee.

Entre mars 1997 et mars 2002, les écarts de rémunérations femmes/hommes n'ont guère évolué : le salaire mensuel net des femmes représente à peu près 80% du salaire des hommes, sous l'effet, notamment, du temps partiel plus fréquent parmi les femmes. L'écart est plus faible pour les salariés à temps complet (12%) et en termes de salaires horaires (11%).

Taux d'emploi des femmes selon le nombre et l'âge des enfants

Tableau 58 : Taux d'emploi des femmes de 20 à 49 ans selon la présence d'un enfant de moins de 6 ans

Année d'enquête	Ensemble	en pourcentage	
		Pas d'enfant de moins de 6 ans	Au moins un enfant de moins de 6 ans
1998	64,5	67,6	54,3
1999	64,9	67,9	54,8
2000	66,5	69,6	56,9
2001	67,5	70,7	57,9
2002	68,2	71,4	58,4
2002 EEC	68,0	71,1	58,8
2003 EEC	68,2	71,2	59,6

Lecture : en 2003, parmi les femmes de 20 à 49 ans qui ont au moins un enfant de moins de 6 ans, 59,6% travaillent

Champ : femmes de 20 à 49 ans, emploi au sens du BIT, âge exact à la date de l'enquête (âge atteint au 31/12 pour l'enfant)

Source : enquêtes Emploi INSEE (annuelle 1998-2002, en continu 2002-03), traitement DARES

Le taux d'emploi des femmes a progressé depuis 1998 dans les deux situations. Toutefois, la présence de jeunes enfants reste un frein important à l'activité professionnelle des femmes. Ainsi, en 2003, moins de six femmes sur dix ayant au moins un enfant de moins de 6 ans travaillent. Dans l'autre cas, elles sont plus de sept sur dix.

Part des femmes dans l'encadrement

Tableau 59 : Encadrement du secteur privé

	1990		2002	
	Effectifs totaux (en milliers)	Part des femmes (en %)	Effectifs totaux (en milliers)	Part des femmes (en %)
Chefs d'entreprises de 50 salariés et plus	28	9,8	17	11,5
Chefs d'entreprises de 10 à 49 salariés	100	15,4	103	15,1
Cadres d'état major et cadres de gestion courante des grandes entreprises	52	18,5	79	31,4
Cadres de gestion courante des PME	153	42,3	216	48,1
Cadres d'études et de conseil en gestion, organisation	87	32,8	189	42,8
Cadres spécialistes des banques et des assurances	99	25,9	141	32,9
Cadres de la vente, du commerce et de l'hôtellerie	211	16,1	278	28,1
Cadres techniques d'état major et de fabrication	110	5,4	141	7,0
Cadres d'études en biens d'équipements, biens intermédiaires	196	13,6	435	18,0
Autres cadres d'études techniques	38	14,9	54	17,5
Cadres technico-commerciaux (biens d'équipements, intermédiaires)	69	7,7	84	11,5
Cadres des transports et des fonctions connexes de la production	36	6,2	72	20,8
Ensemble	1 179	19,2	1 808	26,2

Source : Enquêtes Emploi, Insee

De 1990 à 2002, la part des femmes dans l'encadrement du secteur privé a progressé passant de moins de 20 % à plus du quart des effectifs concernés.

Tableau 60 : Encadrement supérieur du secteur public

Emplois de direction d'administration et de juridictions	31/12/2000			31/12/2001			31/12/2002		
	Femmes	Total	% femmes	Femmes	Total	% femmes	Femmes	Total	% femmes
Emplois de direction centrale									
Encadrement central des ministères	177	907	20	198	958	21	214	973	22
Encadrement de corps de contrôle	5	52	10	4	50	8	5	50	10
<i>Total des emplois centraux</i>	<i>182</i>	<i>959</i>	<i>19</i>	<i>202</i>	<i>1 008</i>	<i>20</i>	<i>219</i>	<i>1023</i>	<i>21</i>
Emplois de direction déconcentrée									
Encadrement déconcentré	202	2 264	9	209	2 294	9	217	2 265	10
Dirigeants de juridictions territoriales	62	502	12	57	485	12	69	485	14
<i>Total des emplois déconcentrés</i>	<i>264</i>	<i>2 766</i>	<i>10</i>	<i>266</i>	<i>2 779</i>	<i>10</i>	<i>286</i>	<i>2 750</i>	<i>10</i>
Emplois centraux et déconcentrés	446	3 725	12	468	3 787	12	505	3 773	13

Remarque : le champ est plus restreint que celui du secteur privé. Il ne concerne que les emplois du secteur public de haut niveau.

Source : Enquête sur les emplois de direction et les corps supérieurs d'inspection, DGAFP.

En 2002, les femmes n'occupent que 13% des emplois de direction avec une différence marquée entre administration centrale (21%) et services déconcentrés (10%).

Structures d'accueil des jeunes enfants

Tableau 61 : Structures d'accueil des jeunes enfants au 31 décembre 2002 (hors école maternelle)

Structures d'accueil	Nombre de structures	Nombre de places		Nombre de places rapporté au nombre d'enfants de la classe d'âge
			Dont multi-accueil	
Crèches collectives	2 301	140 126	30 988	6,2 %
Crèches parentales	241	3 457		0,1 %
Crèches familiales	1 167	64 949		1,3 %
Jardins d'enfants	215	9 659	561	0,3 %
Haltes-garderies	2 962	69 905	18 269	1,4 %
Structures multi-accueil	2 414	Accueil polyvalent		
		12 609		
Total (hors crèches familiales)	8 133	235 756		
	Nombre d'agrément en cours de validité au 31/12/2002	Capacité d'accueil théorique		
Assistantes maternelles non permanentes	345 455	877 294		17,0 %

Source : Drees : enquête PMI, Champ : France métropolitaine

Remarque : le pourcentage des enfants pris en charge doit être utilisé avec précaution :

- d'une part, un même enfant peut être pris en charge par plusieurs de ces structures (cf. multi-accueil) ;

- d'autre part, le nombre de places donné ici est relativement théorique puisque le nombre d'enfants réellement accueillis n'est pas connu. Il s'agit de capacités autorisées rapportées :

- au nombre d'enfants de moins de trois ans en 2002 : 2 269 350 ;
- au nombre d'enfants de 0 à 6 ans en 2002 : 5 146 792 ;
- au nombre d'enfants de 2 à 6 ans en 2002 : 3 610 311.

En théorie, si l'on considère les enfants de moins de trois ans, les différentes structures existantes offrent une place pour deux enfants.

La crèche collective accueille des **enfants de moins de trois ans**.

Crèches parentales : appelées « établissements à gestion parentale » depuis le décret du 1^{er} août 2000 : il s'agit d'établissements constitués en association avec les parents qui sont à l'initiative de sa création et qui assurent sa gestion. Ils participent à l'accueil des enfants aux côtés des professionnels (nombre de places limité à 20). **Accueil des moins de trois ans**.

Crèches familiales ou services d'accueil familial : regroupe des assistantes maternelles agréées qui accueillent les enfants à leur domicile de 1 à 3 enfants sous la direction d'une puéricultrice, d'un médecin ou d'un éducateur de jeunes enfants. **Accueil des 0 à 6 ans mais la distinction par âge n'est pas connue**.

Jardins d'enfants : structures alternatives à l'école maternelle ouvertes aux **enfants de 2 à 6 ans**.

Haltes-garderies : établissement d'accueil occasionnel ou à temps partiel des **enfants de moins de six ans**

Assistants maternelles non permanentes : il s'agit des assistantes maternelles agréées par le Conseil général. Elles accueillent des **enfants à la journée de 0 à 6 ans**. La capacité d'accueil correspond au nombre d'enfants couvert par les agréments, c'est-à-dire au maximum trois par assistante maternelle. Toutes ces assistantes maternelles ne sont pas en exercice : le nombre d'enfants réellement pris en charge n'est donc pas connu.

Les CAF participent au financement du coût de fonctionnement des différentes structures d'accueil des jeunes enfants. La prestation de service unique pour l'accueil des enfants âgés de moins de 4 ans en structure d'accueil collectif finance 66% du prix de revient de ces modes d'accueil. Elle est directement versée aux organismes gestionnaires. Elle concerne 208 532 places en crèche et à la plupart des 69 905 places en halte-garderie.

Tableau 62 : Estimation du nombre d'enfants pris en charge par une assistante maternelle (2002)

Nombre d'assistantes maternelles réellement en exercice	Nombre de familles bénéficiaires de l'AFEAMA	Estimation du nombre d'enfants concernés	% des enfants concernés rapporté à la classe d'âge
271 399	613 000	684 000	13,3 %

Sources : Drees, CNAF, calculs Dares

Les familles qui utilisent les services d'une assistante maternelle bénéficient de l'AFEAMA (aide à la famille pour l'emploi d'une assistance maternelle agréée). Cette allocation est versée sans condition de ressources. On estime que chaque famille donne en moyenne à garder 1,1 enfant. Ces données permettent d'estimer le nombre d'enfants gardés par une assistance maternelle agréée à 684 000 soit 13,3% des enfants de moins de 6 ans.

Tableau 63 : Taux de scolarisation en maternelle des enfants de moins de 3 ans

Année scolaire	1995/96	1997/98	1998/99	1999/00	2001/02	2001/02	2002/03	2003/04
A deux ans	35,6	34,7	35,2	35,5	34,7	34,7	32,0(1)	29,4(1)
A trois ans	99,7	100	100	100	100	100	100	100

(1) Estimations

Source : Ministère de l'éducation nationale, DPD

Personnes âgées dépendantes de 75 ans et plus

Tableau 64 : Personnes âgées dépendantes de 75 ans et plus selon le lieu de vie

	Hommes		Femmes		Ensemble	
	effectifs	% ⁽²⁾	effectifs	% ⁽²⁾	effectifs	% ⁽²⁾
Domicile (y compris logements-foyers)	114 500	7,7	244 000	9,0	358 500	8,5
Établissement d'hébergement	44 500	3,0	190 500	7,0	235 000	5,6
- dont établissements pour personnes âgées	33 500	2,2	148 500	5,5	182 000	4,3
- dont unités de soins de longue durée	10 000	0,7	39 500	1,5	49 500	1,2
-dont autres établissements ⁽¹⁾	1 000	0,1	2 500	0,1	3 500	0,1
Ensemble	159 000	10,7	434 500	16,0	593 500	14,1

⁽¹⁾ Autres établissements = établissements psychiatriques ou institutions pour adultes.

⁽²⁾ En % de l'ensemble de la classe d'âge.

Source : Enquête Handicaps-incapacités-dépendance (HID) en établissement (1998) et à domicile (1999, Insee, traitement Drees

Tableau 65 : Personnes âgées dépendantes de 75 ans et plus vivant à domicile selon le type d'aide reçue

	Hommes		Femmes		Ensemble	
	effectifs	% ⁽²⁾	effectifs	% ⁽²⁾	effectifs	% ⁽²⁾
Aide professionnelle ⁽¹⁾	4 000	0,3	25 000	0,9	29 000	0,7
Aide informelle	50 500	3,4	70 000	2,6	120 500	2,9
Aide mixte (à la fois professionnelle et informelle)	58 000	3,9	149 000	5,5	207 000	4,9
Pas d'aide	2 000	0,1	0	0,0	2 000	0,0
ensemble	114 500	7,7	244 000	9,0	358 500	8,5

⁽¹⁾ L'aide professionnelle comprend l'aide de professionnels du secteur sanitaire (infirmiers, aides soignants...) mais aussi, l'aide de professionnels du secteur médico-social (aides ménagères...).

⁽²⁾ En % de l'ensemble de la classe d'âge.

Source : Enquête Handicaps-incapacités-dépendance (HID) à domicile (1999, Insee, traitement Drees

**LIGNE DIRECTRICE 7 - INTEGRATION DES PERSONNES DEFAVORISEES
SUR LE MARCHE DU TRAVAIL, LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS**

Jeunes sortis du système scolaire avec un faible niveau

**Tableau 66 : Niveau des sorties précoces de formation initiale
(pour 100 sortants de formation secondaire)**

Sortie de l'enseignement secondaire :		1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002e
Début du CAP ou BEP, ou premier cycle du secondaire (niveaux* VI-Vbis)	a	8,4	8,0	7,3	7,2	7,0	7,0	6,4
Seconde ou première générale ou technologique (niveau V)	b	2,3	1,7	2,0	2,2	2,4	2,3	2,3
Sous-total des études interrompues avant la fin du second cycle du secondaire	a+b	10,7	9,7	9,3	9,4	9,4	9,3	8,7
<i>Rappel : enquêtes emploi annuelles**</i>		<i>10</i>	<i>9</i>	<i>10</i>	<i>10</i>	<i>9</i>	<i>10</i>	<i>-</i>

*Les « niveaux » mentionnés entre parenthèses sont ceux de la classification française interministérielle des années soixante

Champ : France métropolitaine - Premières interruptions des études secondaires. Sont exclus les jeunes qui ne commencent pas l'enseignement secondaire (moins d'1% d'une classe d'âge).

Lecture : sur 100 jeunes sortis de l'enseignement secondaire en 2002, 9 n'ont pas achevé de second cycle de l'enseignement secondaire.

Source : Synthèses d'inscriptions, enquêtes DEP auprès des collèges, lycées et centres de formation d'apprentis, enquête du ministère de l'agriculture sur les lycées agricoles – Ces synthèses tiennent compte des mouvements migratoires – Pour 2002, il s'agit encore d'une estimation.

Les synthèses d'inscriptions dans l'enseignement secondaire chiffrent à 9 % les arrêts d'études avant la fin du second cycle de l'enseignement secondaire. Ces résultats se déclinent par académie et région. Ils sont très proches de ceux que fournissaient les enquêtes annuelles sur l'emploi, sur l'ensemble de la France métropolitaine. Le recueil des données sur les enseignements a changé dans la nouvelle enquête Emploi en continu, et les données par « niveaux de formation » sont en cours d'évaluation.

Taux d'inactivité non scolaire pour les 18-24 ans

**Tableau 67 : Taux d'inactivité non scolaire des 18-24 ans par sexe
en pourcentage**

	Ensemble	Hommes	Femmes
1998	4,8	2,6	7,0
1999	5,0	2,9	7,1
2000	4,8	2,8	6,8
2001	5,0	2,9	7,2
2002	5,2	3,2	7,3
2002 EEC	6,9	5,1	8,7
2003 EEC	7,0	4,9	9,2

Concept : activité et scolarité au sens du BIT, âge exact à la date de l'enquête

Lecture : en 2003, 7% des jeunes de 18 à 24 ans ne sont ni actifs ni scolaires (élèves, étudiants, stagiaires en formation)

Source : enquêtes Emploi INSEE (annuelle 1998-2002, en continu 2002-03), traitement DARES

De 1990 à 1995, la tendance à l'inactivité était à la baisse avec l'allongement des études. A la fin des années 90, l'inactivité non scolaire concerne 3 % des garçons et 7 % des filles.

De 2002 à 2003, le pourcentage des jeunes femmes inactives qui ne sont pas en cours d'études est en légère augmentation.

Handicapés

Tableau 68 : Emploi des travailleurs handicapés depuis 1996

	1996	1997	1998	2000	2001	2002*
Taux d'emploi légal (en « unités bénéficiaires »)	4	4	3,97	4,1	4,13	4.2
Nombre de travailleurs handicapés/emploi total	3,1	3,1	2,8	2,8	3,00	3.0

Source : Dares

* données provisoires

Les établissements de 20 salariés et plus du secteur privé² sont soumis à une obligation d'emploi : 6% de leurs effectifs, une fois défalquées les professions requérant des aptitudes particulières d'emploi, doivent correspondre à des « unités bénéficiaires » au sens de la loi. L'employeur peut s'acquitter de son obligation soit en recourant à l'emploi direct de personnes handicapées, soit en accueillant en stage des personnes handicapées ou des stagiaires de la formation professionnelle à concurrence, soit par d'autres modalités : recours à la sous-traitance avec le secteur protégé, versement d'une contribution à l'AGEFIPH.

Le « taux d'emploi » des travailleurs handicapés (part des TH exprimés en « unités bénéficiaires » dans les effectifs des entreprises assujetties) est stable depuis quelques années, autour de 4%, dans une période de croissance sensible de l'emploi. Cette stabilité s'explique par une croissance de l'emploi effectif de travailleurs handicapés et par une augmentation de la valeur moyenne, en termes d'unité bénéficiaire (qui dépend en particulier de l'importance du handicap) des travailleurs handicapés.

233 000 travailleurs handicapés sont effectivement employés en 2002 dans les 90 000 établissements assujettis contre 224 000 en 1998. Le profil des bénéficiaires de la loi demeure relativement stable : il s'agit essentiellement d'hommes (74%), ayant une moyenne d'âge élevée (72% des bénéficiaires ont 40 ans et plus contre 50% pour l'ensemble des salariés des établissements de 20 salariés et plus), à forte composante ouvrière (52%) et relativement peu qualifié (21% d'ouvriers non qualifiés, 25% d'employés, mais seulement 5% de cadres).

² La législation s'applique également aux trois fonctions publiques mais avec des modalités de calcul différent du secteur privé. Les administrations ne peuvent exclure de leur assiette pour calculer leur taux d'emploi, certaines catégories de personnels ; ensuite chaque bénéficiaire compte pour une unité sans pondération possible.

Tableau 69 : Chômeurs handicapés)

	Cat. 1	Cat. 2	Cat. 3	Total
1998	147 855	43 577	5 054	196 486
1999	144 175	52 759	7 591	204 525
2000	132 493	58 557	10 225	201 275
2001	140 015	62 752	11 951	214 718
2002	144 910	66 809	13 881	225 600
2003	154 658	70 858	15 808	241 324

Source : ANPE, données brutes, DEFM catégories 1, 2, 3, y compris activités réduites

Tableau 70 : Part des travailleurs handicapés dans le total des demandeurs d'emploi (DEFM 1) de 1998 à 2003 (fin décembre)

1998	1999	2000	2001	2002	2003
5,0%	5,5%	6,0%	6,2%	6,0%	6,1%

Source : ANPE

Tableau 71 : Part des travailleurs handicapés dans les mesures de politique d'emploi

	2001	2002
CES	10,4%	10,7%
CEC	13,6%	13,6%
CIE	19,3%	24,5%

Source : Dares

Concernant les politiques d'aide à l'embauche ciblées, la part des personnes handicapées dans les contrats initiative emploi a fortement progressé, passant de 19,3% en 2001 à 24,5% en 2002 ; en revanche dans les dispositifs du secteur non marchand (contrats emploi solidarité et contrat emploi consolidé), la participation des personnes handicapées reste stable.

Zones urbaines en difficulté

Tableau 72 : L'activité et le chômage dans les zones urbaines sensibles
effectifs et pourcentages

	ZUS	France métropolitaine
Population	4 462 851	58 520 688
Proportions :		
- de moins de 20 ans	31,5	24,6
- d'étrangers	16,5	5,6
- de non qualifiés dans la population	33,1	20,0
Population active	1 932 084	26 542 481
Taux d'activité des 15-59 ans	68,1	73,1
Taux d'activité des 15-24 ans	32,8	29,8
Population active occupée	1 435 119	23 055 202
Proportions :		
- d'actifs occupés dans la population	32,2	39,4
- de salariés en CDD, intérim, emploi aidé ou stage	20,0	13,8
Nombre de chômeurs ⁽¹⁾	491 601	3 401 611
Taux de chômage – Ensemble	25,4	12,8
Taux de chômage parmi les 15-24 ans	39,5	25,6
Taux de chômage parmi les femmes	27,5	15,0
Taux de chômage parmi les étrangers	35,3	24,1

⁽¹⁾ Concept : Au sens du recensement, la définition du chômage (déclarer être chômeur et rechercher un emploi) est plus extensive que celle du BIT

Source : Recensement de la population de 1999 (exploitation principale), Insee

Les disparités en matière de chômage et d'emploi entre les ZUS et l'ensemble du territoire ne peuvent, pour l'instant, être appréciées qu'à partir des données du recensement. Il convient donc de s'attacher aux écarts plus qu'aux niveaux. Le projet de loi d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine présenté au Parlement en 2003 prévoit une amélioration des statistiques relatives aux inégalités territoriales.

Écart de taux de chômage entre les ressortissants de l'UE et ceux des pays tiers par niveau de formation initiale

Tableau 73 : Taux de chômage suivant l'appartenance à l'Union européenne par sexe et niveau de diplôme en 2003

en pourcentage

	R ressortissants de l'Union européenne	Non ressortissants de l'Union européenne
Ensemble	9,2	25,8
Supérieur	6,5	21,1
Secondaire	8,3	24,1
Peu diplômés	12,8	27,8
Hommes		
Ensemble	8,0	24,3
Supérieur	6,0	20,7
Secondaire	6,7	22,6
Peu diplômés	11,8	26,1
Femmes		
Ensemble	10,5	28,3
Supérieur	6,9	21,7
Secondaire	10,4	27,1
Peu diplômés	14,0	30,8

Concept : activité au sens du BIT, nomenclature de formation CITE ; 5 et 6 : supérieur,

3 et 4 : secondaire (bac et cap/bep), 1 et 2 : peu diplômés (brevet, cep, aucun diplôme)

Lecture : en 2003, le taux de chômage des non ressortissants de l'UE 15 peu diplômés s'élève à 27,8 %.

Source : Enquête Emploi en Continu, année 2003, Insee, traitement Dares

Les taux de chômage des étrangers non ressortissants de l'Union Européenne sont très supérieurs à celui des ressortissants (y.c français) à chaque niveau de diplôme. Si globalement l'écart est du même ordre pour les hommes et pour les femmes, il est cependant plus accentué pour les hommes diplômés du secondaire et les femmes diplômées du supérieur. L'enquête Emploi ne permet pas de mettre en évidence une évolution significative de ces écarts depuis le début des années 90.

LIGNE DIRECTRICE 8 - RENDRE LE TRAVAIL PLUS AVANTAGEUX

Évolution des taux de cotisations sociales

Tableau 74 : Salarié rémunéré au SMIC, base 39 h. (hors majoration heures supplémentaires)

	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Niveau du SMIC brut mensuel 39 heures (€)	1049,11	1082,60	1127,23	1154,27	1215,11	1286,09
En points de cotisations (par rapport au salaire brut)						
Taux de cotisations sociales salariés (a)	21,0%	21,0%	20,9%	20,8%	21,2%	21,2%
Réduction des cotisations employeurs en % du salaire brut (b)	18,2%	18,2%	18,2%	18,2%	20,8%	23,4%
Taux de cotisations employeurs après allègement (c)	27,3%	27,3%	26,9%	26,9%	24,9%	22,5%
Total des cotisations sociales (a+c)	48,3%	48,3%	47,8%	47,7%	46,1%	43,7%
Total hors retraite complémentaire	40,8%	40,8%	40,3%	40,2%	38,6%	36,2%
En points de coût du travail						
Total des cotisations sociales employeurs et salariés	38,0%	38,0%	37,7%	37,6%	36,9%	35,7%

Lecture : En 1999, un salarié rémunéré au SMIC horaire sur la base de 39 heures mensuelles, supportait un taux de cotisations salariales égal à 21,01% de son salaire brut. Les taux de cotisations sont calculés au 1^{er} janvier, le niveau du SMIC est celui après revalorisation au 1^{er} juillet de l'année.

L'employeur d'un salarié rémunéré au SMIC sur la base de 39 heures supporte en 2004 un taux de cotisations effectif de 22,48% du salaire brut : son taux de cotisations théorique est minoré par un allègement général de 23,4%.

Source : Minefi, Direction de la Prévision

Tableau 75 : Salarié rémunéré à la GMR2 (garantie minimum de rémunération, passage aux 35 h. au 1er janvier 2000)

	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Niveau de la GMR 2 brute (€)	-	1 064,32	1 094,65	1 114,35	1 145,54	1 183,40
En points de cotisations (par rapport au salaire brut)						
Taux de cotisations sociales salariés (a)	21,0%	21,0%	20,9%	20,8%	21,2%	21,2%
Réduction des cotisations employeurs en % du salaire brut (b)	18,2%	26,0%	26,0%	26,0%	26,0%	26,0%
Taux de cotisations employeurs après allègement (c)	27,3%	19,5%	19,1%	19,1%	19,7%	19,9%
Total des cotisations sociales (a+c)	48,3%	40,5%	40,0%	39,9%	40,9%	41,1%
Total hors retraite complémentaire	40,8%	33,0%	32,5%	32,4%	33,4%	33,6%
En points de coût du travail						
Total des cotisations sociales employeurs et salariés	38,0%	33,9%	33,6%	33,5%	34,2%	34,3%

Source : Minefi, Direction de la Prévision

Tableau 76 : Salarié rémunéré au salaire moyen - secteurs concurrentiels non agricoles

	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Niveau Salaire moyen brut mensuel (€)	2206	2241	2279	2352	2432	2476
En points de cotisations (par rapport au salaire brut)						
Taux de cotisations sociales salariés	21,0%	21,0%	20,9%	20,8%	21,2%	21,2%
Taux de cotisations employeurs 39h	45,5%	45,5%	45,1%	45,1%	45,7%	45,9%
Taux de réduction de charges 35h	0%	2,3%	2,3%	2,3%	0%	0%
Taux de cotisations employeurs 35h	45,5%	43,2%	42,8%	42,8%	45,7%	45,9%
Total des cotisations sociales employeurs et salariés						
Total 39 h	66,5%	66,5%	66,0%	66,9%	66,9%	67,1%
Total 35 h	66,5%	64,2%	63,7%	63,6%	66,9%	67,1%
En points de coût du travail						
Total des cotisations sociales employeurs et salariés						
Total 39 h	45,7%	45,7%	45,5%	45,4%	45,9%	46,0%
Total 35 h	45,7%	44,8%	44,6%	44,5%	45,9%	46,0%

Source : Minefi, Direction de la Prévision

Les cotisations salariales sont restées stables en 2004, après la hausse de 2003, due à l'augmentation de la cotisation à l'assurance chômage.

Les taux de cotisations employeurs au voisinage du salaire minimum ont continué à diminuer. De 1997 à 2002, le champ et le montant des allègements dépendent de la mise en œuvre de la réduction du temps de travail. Avec un allègement de cotisations sociales employeurs de 26% au niveau de la rémunération minimale, les entreprises passées à 35 h bénéficient d'un régime plus favorable que celles restées à 39h. La loi du 17 janvier 2003 a pour objectif d'unifier progressivement les allègements indépendamment de la durée du travail pratiquée par l'entreprise.

En 2004, l'augmentation du taux de réduction est identique à celle de 2003 (+2,6 pt). Cette augmentation permet aux entreprises à 39h de bénéficier d'une baisse des taux de cotisations, tandis que celles à 35h connaissent en 2004 une légère hausse, (+0,2 pt, expliquée par +0,1 pt de cotisations au fond de garantie des salaires et +0,1 pt de cotisations à la formation professionnelle³). Au niveau du salaire moyen, la hausse des cotisations sociales employeurs constatée en 2003 correspond aussi à la remise en cause de l'aide structurelle « Aubry II » au delà de 1,7 SMIC. A l'horizon 2005, toutes les entreprises bénéficieront d'un allègement des cotisations employeurs de 26% au niveau du SMIC.

Emplois concernés par les allègements généraux des cotisations sociales employeurs

Tableau 77 : emplois salariés concernés par les allègements bas salaires et RTT (avril 2004)

	Effectifs	
	en millions	en %
Exonération 35 heures	5,5	54,4
Exonération bas salaire 39 heures	4,7	44,6
Ensemble	10,1	67,0

Ces chiffres sont des estimations ; ils doivent être utilisés avec prudence. Ils portent sur le deuxième trimestre 2004 or les effectifs exonérés sont très sensibles, notamment au trimestre observé.

Champ : secteur principalement concurrentiel non agricole.

Source : AcoSS

Plus des deux tiers des emplois salariés du secteur concurrentiel sont désormais concernés, à un titre ou à un autre, par les allègements généraux de cotisations. A partir de 2003, s'est engagé un processus d'unification progressive de ces allègements en application de la loi Fillon, le nombre de salariés donnant droit à une exonération à 39 heures se rapproche de celui des salariés à 35 heures.

³ Loi du 4 mai 2004 sur la formation professionnelle et le dialogue social.

Taux de taxation par tranche de revenus

Tableau 78 : Taux moyen de taxation des revenus salariaux en 2003

Multiples du SMIC	Salaire brut mensuel du ménage (en euros)	Taux moyen de taxation en 2003 (en %)*		
		Célibataire sans enfant	Couple sans enfant	Couple avec deux enfants
0,5	608	17,44	16,34	15,44
1	1 215	18,71	17,62	17,17
1,5	1 823	26,38	21,05	20,68
2	2 430	28,64	23,02	21,20
2,5	3 038	30,21	24,89	22,23
3	3 645	31,64	25,89	22,86
4	4 860	34,19	27,94	24,87
5	6 076	36,04	26,92	26,08
6	7 291	37,79	31,20	27,70
7	8 506	39,29	33,72	28,93
8	9 721	40,41	33,86	30,28
9	10 936	41,08	34,55	31,37
10	12 151	41,58	35,36	32,50
13	15 796	44,88	39,87	37,67
15	18 227	46,60	42,26	40,35

* Taux moyen de taxation = (Cotisations sociales + impôt sur le revenu + CSG + CRDS) / Revenu mensuel brut

Remarque : Les taux tiennent compte du bénéfice possible de la PPE. Ce calcul ne tient pas compte des avantages fiscaux dont peuvent bénéficier les ménages, au titre par exemple des emplois familiaux.

Lecture : Un célibataire sans enfant rémunéré au SMIC (1 215 €) a un taux de taxation moyen de 18,71%. Un couple sans enfant dont le salaire brut mensuel est identique a un taux de taxation moyen de 17,62%.

Source : Minefi, Direction de la Prévision, maquette Paris juin 2004

En 2004, la baisse de l'impôt sur le revenu s'est poursuivie. Tous les taux du barème 2004 sur le revenu 2003 ont été abaissés de 3%. Au total, l'impôt sur le revenu aura diminué de 10% en deux ans.

La loi de finances pour 2003 avait allégé le barème de l'impôt sur le revenu de 6 %, faisant ainsi passer pour la première fois depuis 1959 le taux marginal supérieur sous le seuil de 50 %. En 2004, le taux le plus élevé est ramené de 49,58 % à 48,09 %. La baisse de l'impôt sur le revenu a été appliquée dès le paiement des premiers acomptes, ou prélèvements mensuels de 2004.

Tout comme en 2002, le Gouvernement a fait le choix de maintenir à son niveau actuel le plafond du quotient familial et de la décote, ce qui a pour effet d'amplifier les effets de la baisse de l'impôt sur le revenu envisagée au profit des familles et des contribuables à revenus modestes et moyens.

Les travailleurs à bas et très bas salaires

Les bas salaires sont repérés par les 2/3 du salaire médian, les très bas salaires, par la moitié.

Tableau 79 : Part des travailleurs à bas salaires parmi les salariés toutes durées du travail

	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Bas salaires⁽¹⁾ (en %)	19,2	19,1	17,7	17,3	17,1	16,8
<i>dont femmes (en %)</i>	75,0	75,9	76,8	76,9	77,2	76,8
<i>dont hommes (en %)</i>	25,0	24,1	23,2	23,1	22,8	23,2
Femmes à BS⁽²⁾ (en %)	31,1	31,1	29,1	28,5	28,5	27,4
Hommes à BS⁽³⁾ (en %)	8,9	8,7	7,7	7,5	7,3	7,3

Lecture : en mars 2002, 16,8% des salariés percevaient un bas salaire.

en mars 2002, 27,4% des femmes salariées percevaient un bas salaire.

Champ : (1) Ensemble des salariés hors apprentis et stagiaires.

(2) Femmes salariées hors apprentis et stagiaires.

(3) Hommes salariés hors apprentis et stagiaires.

Source : Enquêtes Emploi annuelles de 1997 à 2002, Insee

Tableau 80 : Part des travailleurs à très bas salaires parmi les salariés, toutes durées du travail

	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Très bas salaires (en %)	11,0	11,0	10,5	10,8	9,8	10,0
<i>dont femmes (en %)</i>	80,9	81,8	81,9	80,6	81,6	80,0
<i>dont hommes (en %)</i>	19,1	18,2	18,1	19,4	18,4	20,0
Femmes à TBS⁽²⁾ (en %)	19,2	19,4	18,4	18,7	17,2	17,1
Hommes à TBS⁽³⁾ (en %)	3,9	3,7	3,5	3,9	3,4	3,8

Lecture : en mars 2002, 10% des salariés percevaient un très bas salaire.

en mars 2002, 3,8% des hommes salariés percevaient un très bas salaire.

Champ : (1) Ensemble des salariés hors apprentis et stagiaires.

(2) Femmes salariées hors apprentis et stagiaires.

(3) Hommes salariés hors apprentis et stagiaires.

Source : Enquêtes Emploi annuelles de 1997 à 2002, Insee

Les parts des travailleurs à bas et très bas salaires parmi l'ensemble des salariés, ont faibli depuis 1997. Elles s'établissent respectivement à 16,8% et 10% en mars 2002.

Les salariés percevant de basses rémunérations sont le plus souvent des femmes, des jeunes hommes et des travailleurs peu qualifiés. En outre, la proportion de bas salaires reste fortement liée à la durée du travail.

Cependant, la situation de ces populations a connu une légère amélioration au cours des cinq dernières années. L'amélioration est particulièrement visible pour les femmes à très bas salaires : leur incidence a baissé ces dernières années, alors que la situation des hommes est restée stable.

Cette amélioration s'explique principalement par la baisse de la proportion de salariés à temps partiel et par l'augmentation de la durée du travail de ces salariés. Ces évolutions sont en partie liées à la conjoncture et à la remise en cause des incitations spécifiques au développement du temps partiel.

Évolution du SMIC par rapport au salaire médian

Tableau 81 : SMIC horaire net rapporté au salaire horaire net médian, toutes durées du travail

	1997	1998	1999	2000	2001	2002
SMIC/SM ensemble	0,83	0,84	0,83	0,83	0,83	0,80
SMIC/SM femmes	0,88	0,89	0,87	0,88	0,89	0,86
SMIC/SM hommes	0,79	0,79	0,79	0,79	0,78	0,77

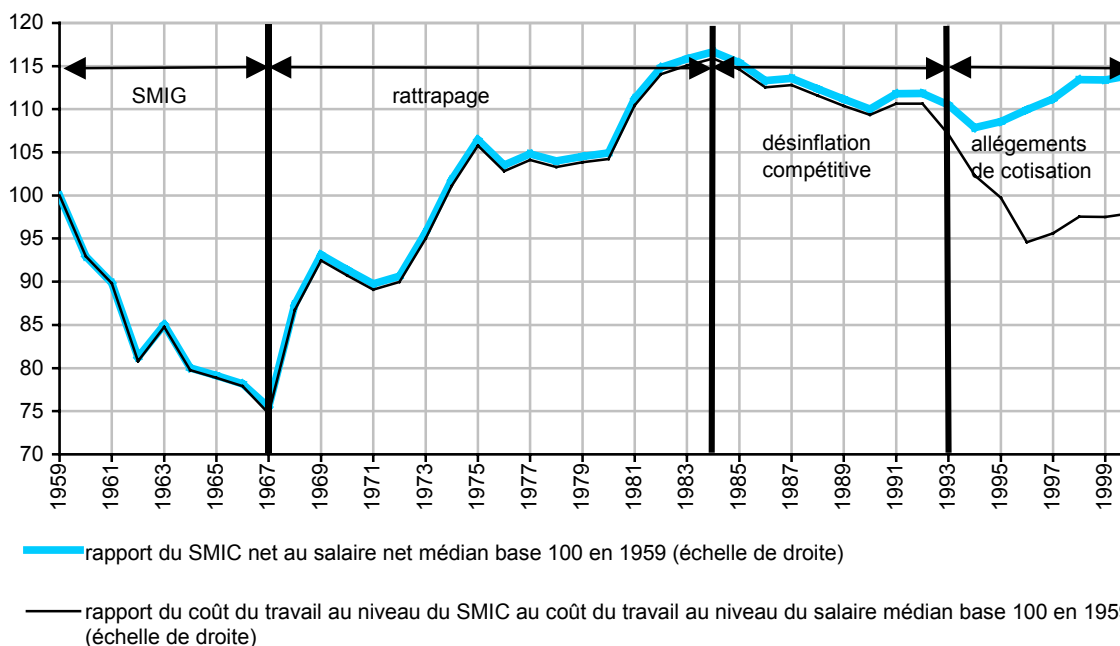
Lecture : en mars 2002, le Smic horaire net équivalait à 80 % du salaire horaire net médian.

Champ : Ensemble des salariés hors apprentis et stagiaires

Source : Enquêtes Emploi annuelles de 1997 à 2002, Insee

Le rapport SMIC/salaire médian, stable sur la période 1997-2001, est en baisse en 2002 pour l'ensemble des salariés, hommes et femmes. Cette stabilité peut provenir du mode de réévaluation annuelle du Smic. L'indexation du SMIC sur la moitié du salaire horaire de base ouvrier et l'existence de « coups de pouce » expliquent l'absence de décrochage entre Smic et salaire médian. La proximité plus grande du SMIC et du salaire médian féminin renvoie aux inégalités salariales entre hommes et femmes (cf. ligne directrice 6).

Graphique 2 : Rapport du SMIC au salaire médian⁴



Source : DPAAE, mai 2004 "le SMIC en France : pouvoir d'achat et coût du travail sur longue période", Benjamin Delozier

Depuis 1984, le rapport du SMIC net et du salaire médian évolue dans des limites assez étroites depuis la phase de rattrapage des années 70. Depuis 1993, le coût relatif du travail au niveau du SMIC a reculé puis s'est stabilisé du fait de la mise en place des allègements de cotisations sociales employeurs.

Disparités salariales sectorielles

Tableau 82 : Salaire médian mensuel net (en euros) par domaine professionnel, ensemble des salariés

	2000	2001	2002
Agriculture, marine, pêche	991	1 001	1 044
Bâtiment, travaux publics	1 156	1 220	1 250
Électricité, électronique	1 342	1 372	1 404
Mécanique, travail des métaux	1 220	1 250	1 298
Industries de process	1 220	1 239	1 266
Industrie légères (bois, industries graphiques)	1 067	1 067	1 115
Maintenance	1 330	1 372	1 404
Ingénieurs et cadres de l'industrie	2 287	2 296	2 312
Tourisme et transports	1 156	1 194	1 230
Gestion, administration	1 240	1 288	1 321
Informatique	1 906	1 982	2 000
Études et recherche	2 166	2 163	2 304
Fonction publique et professions juridiques	1 370	1 372	1 418
Banques et assurances	1 589	1 611	1 651
Commerce	1 143	1 166	1 220
Hôtellerie, restauration, alimentation	1 006	1 067	1 073
Services aux particuliers (empl. familiaux, sécurité,...)	938	991	1 021
Communication, information, spectacles	1 524	1 524	1 569
Santé, action sociale, culturelle et sportive	1 364	1 372	1 418
Enseignement, formation	1 677	1 701	1 778
Ensemble	1 233	1 265	1 301

Champ : Ensemble des salariés hors apprentis et stagiaires.

Source : Enquêtes Emploi annuelles de 2000 à 2002, Insee, traitement, Dares

Tableau 83 : Salaire médian mensuel net (en euros) par domaine professionnel, salariés à temps complet

	2000	2001	2002
Agriculture, marine, pêche	1 067	1 098	1 140
Bâtiment, travaux publics	1 189	1 243	1 292
Électricité, électronique	1 372	1 404	1 435
Mécanique, travail des métaux	1 239	1 279	1 321
Industries de process	1 239	1 287	1 302
Industrie légères (bois, industries graphiques)	1 076	1 087	1 156
Maintenance	1 358	1 404	1 433
Ingénieurs et cadres de l'industrie	2 312	2 339	2 419
Tourisme et transports	1 190	1 220	1 270
Gestion, administration	1 372	1 377	1 414
Informatique	1 982	2 035	2 080
Études et recherche	2 230	2 287	2 414
Fonction publique et professions juridiques	1 448	1 436	1 500
Banques et assurances	1 652	1 690	1 709
Commerce	1 342	1 372	1 423
Hôtellerie, restauration, alimentation	1 103	1 143	1 181
Services aux particuliers (empl. familiaux, sécurité,..)	1 150	1 173	1 194
Communication, information, spectacles	1 738	1 734	1 790
Santé, action sociale, culturelle et sportive	1 450	1 470	1 524
Enseignement, formation	1 768	1 814	1 829
Ensemble	1 326	1 363	1 403

Champ : Ensemble des salariés à temps complet hors apprentis et stagiaires.

Source : Enquêtes Emploi annuelles de 2000 à 2002, Insee, traitement, Dares

Allocataires du revenu minimum d'insertion (RMI) bénéficiaires de l'intéressement
(de juin 2000 à décembre 2003)

Tableau 84 : Allocataires du RMI bénéficiaires de l'intéressement

RMI Métropole	Intéressement	RMI	Taux d'intéressement
juin-00	125 209	978 957	12,8
déc-00	127 346	940 587	13,5
juin-01	128 085	929 692	13,8
déc-01	111 684	916 738	12,2
juin-02	125 252	919 540	13,6
déc-02	123 817	929 268	13,3
juin-03	123 165	946 085	13,0
déc-03	122 384	975 272	12,5

RMI DOM	Intéressement	RMI	Taux d'intéressement
juin-00	5536	131063	4,2
déc-00	6797	131671	5,2
juin-01	7952	138701	5,7
déc-01	9145	134987	6,8
juin-02	11580	138918	8,3
déc-02	11923	139655	8,5
juin-03	11 517	141 591	8,1
déc-03	11 166	145 572	7,7

RMI métro+DOM	Intéressement	RMI	Taux d'intéressement
juin-00	130 745	1 110 020	11,8
déc-00	134 143	1 072 258	12,5
juin-01	136 037	1 068 393	12,7
déc-01	120 829	1 051 725	11,5
juin-02	136 832	1 058 458	12,9
déc-02	135 740	1 068 923	12,7
juin-03	134 682	1 087 676	12,4
déc-03	133 550	1 120 844	11,9

Champ : France entière (Métropole et DOM)

Source : Données CNAF (hors MSA), séries trimestrielles

L'intéressement est un dispositif qui permet aux allocataires du RMI reprenant un emploi de cumuler temporairement leur revenu d'activité et leur prestation. Le taux d'intéressement est le rapport du nombre d'allocataires en intéressement au nombre total d'allocataires. Le taux d'intéressement du RMI pour l'ensemble (métropole et DOM) a augmenté fortement de décembre 2001 à juin 2002 passant de 11,5% à 12,9%. Cependant l'indicateur est sensible aux évolutions de la réglementation. Ainsi, l'allongement, de 3 à 6 mois, de la durée de cumul à 100 % du RMI avec un revenu d'activité mis en place à la fin de l'année 2001* a mécaniquement contribué à l'augmentation du taux d'intéressement. Mais, depuis juin 2002, le taux d'intéressement recule pour s'établir à 11,9% en décembre 2003. Cette diminution résulte des évolutions divergentes du nombre d'allocataires en intéressement qui est resté stable sur cette période et du nombre total des allocataires qui a augmenté.

* Décret du 1^{er} décembre 2001 : jusqu'alors, le cumul était intégral pendant un trimestre, un abattement de 50% étant par la suite opéré pendant 9 mois. À compter du 1^{er} décembre 2001, la période de cumul intégral a été étendue à deux trimestres.

Allocataires de l'Allocation de solidarité spécifique (ASS) en activité réduite et en intéressement

Tableau 85 : Allocataires de l'ASS en activité réduite et en intéressement

	<i>en pourcentage</i>				
	déc 1999	déc 2000	déc 2001	déc 2002	déc 2003
Ayants droit en activité réduite	19,0	18,6	16,3	16,3	16,5
<i>dont cumul allocation – salaire</i>	<i>75,5</i>	<i>70,6</i>	<i>76,3</i>	<i>78,3</i>	<i>76,3</i>

Source : Unédic, tableau Dares, données provisoires en 2003

Sur 349 000 personnes percevant effectivement l'allocation de solidarité spécifique (ASS) fin décembre 2003, près de 46 000 ont simultanément un emploi ; par ailleurs, 14 000 ayants droit de l'ASS avaient tiré un revenu suffisant de leur travail pour ne pas percevoir, à cette même date, cette allocation. Au total, ce sont 16,5% des allocataires potentiels de l'ASS qui exercent une activité réduite (contre 16,3% un an plus tôt), et qui sont donc concernés par le système de l'intéressement ; parmi eux, 76,3% cumulent effectivement salaire et allocation au titre du mois considéré. En 2003, les possibilités d'activité réduite se stabilisent puis se redressent quelque peu.

Nombre de salariés ou de foyers fiscaux concernés par la prime pour l'emploi (PPE)

Tableau 86 : Evolution du nombre de foyers fiscaux concernés

Nombre de foyers fiscaux concernés	2001	2002	2003
En millions	8,7	8,5	8,3
En % du nombre total de foyers fiscaux	26,3%	25,5%	25%

Lecture : En 2003, 8,3 millions de foyers fiscaux ont bénéficié de la PPE.

Source : Minefi, chiffres Direction Générale des Impôts, traitement Direction de la Prévision.

Créée en 2001, la Prime pour l'Emploi (PPE) a permis d'augmenter le surcroît de revenu disponible procuré par un retour à une activité professionnelle faiblement rémunérée. Ce crédit d'impôt, qui vise à compenser une partie de l'augmentation des prélèvements et de la diminution des aides sociales liées à la reprise d'une activité professionnelle, a été réformé en 2003 au bénéfice des personnes exerçant à temps partiel.

En 2004, l'amélioration de la PPE s'est traduite par une hausse des limites de revenus permettant le calcul de la prime et des majorations existantes de 1,58%. En outre, un acompte forfaitaire de prime de 250 € a été institué pour certaines personnes qui reprennent une activité professionnelle pendant six mois et qui, pendant les six mois précédents, ont été sans activité professionnelle et inscrites comme demandeurs d'emploi ou bénéficiaires du minimum invalidité, de l'allocation aux adultes handicapés, de l'allocation de parent isolé, du revenu minimum d'insertion, de l'allocation parentale d'éducation à taux plein ou du complément cessation d'activité à taux plein de la prestation d'accueil du jeune enfant. Les premières demandes étaient attendues pour avril 2004 (personnes ayant repris un travail à partir d'octobre 2003).

Les évolutions sur le marché du travail peuvent expliquer en partie la baisse du nombre de bénéficiaires de la PPE.

Transitions vers l'emploi (cas-type) : incidence de la PPE et de la réforme de l'aide au logement

Tableau 87 : Cas d'un célibataire sans enfant passant de l'inactivité à un SMIC à mi-temps

	Avant la PPE 2000	Avec la PPE 2002	Avec la PPE 2003	Avec la PPE 2004
Revenu mensuel disponible avant reprise d'emploi	588 € dont - 336€ de RMI - 252€ d'APL	617 € dont - 357€ de RMI - 260€ d'APL	628 € dont - 362€ de RMI - 266€ d'APL	639 € dont - 368€ de RMI - 271€ d'APL
Passage à un SMIC à mi-temps				
Gain net mensuel dont :	+14 € (+0,16 € par heure travaillée)	+72€ (+0,85 € par heure travaillée)	+84€ (+0,99 € par heure travaillée)	+89€ (+1,05 € par heure travaillée)
▪ revenus d'activité	+ 412 €	+ 446 €	+ 455 €	+479 €
▪ RMI	- 336 €	- 357 €	- 362 €	-368 €
▪ APL	- 62 €	- 37 €	- 38 €	-45 €
▪ PPE	0 €	+ 20 €	+ 29 €	+23 €

Lecture : Un célibataire sans enfant passant de l'inactivité à un SMIC à mi-temps va obtenir un gain de 89 € avec la PPE de 2004, soit 1,05 € par heure travaillée. Ce gain est décomposé comme suit : +479 € de revenus d'activité, -368 € de perte du RMI, -45 € de perte d'aide personnalisée au logement, et 23 € de gain de PPE. APL : Aide personnalisée au logement. Ce calcul ne tient pas compte de l'intéressement, c'est-à-dire de la possibilité de cumul partiel et temporaire entre un revenu d'activité et un minimum social tel que le RMI.

Source : Minefi, Direction de la Prévision, maquette Paris juin 2004

Tableau 88 : Cas d'un célibataire sans enfant passant de l'inactivité à un SMIC plein temps

	Avant la PPE 2000	Avec la PPE 2002	Avec la PPE 2003	Avec la PPE 2004
Revenu mensuel disponible avant reprise d'emploi	588 € dont - 336€ de RMI - 252€ d'APL	617€ dont - 357€ de RMI - 260€ d'APL	628€ dont - 362€ de RMI - 266€ d'APL	639 € dont - 368€ de RMI - 271€ d'APL
Passage à un SMIC à plein temps				
Gain net mensuel dont :	+305 € (+1,8 € par heure travaillée)	+373€ (+2,21€ par heure travaillée)	+382€ (+2,26 € par heure travaillée)	+401€ (+2,37 € par heure travaillée)
▪ revenus d'activité	+ 824 €	+ 893€	+ 910€	+958 €
▪ RMI	- 336€	- 357€	- 362€	-368 €
▪ APL	- 182€	- 198€	- 201€	-219 €
▪ PPE	0	+ 35€	+ 35€	+30 €

Lecture : Un célibataire sans enfant passant de l'inactivité à un SMIC à plein temps va obtenir un gain de 401 € avec la PPE de 2004, soit 2,37 € par heure travaillée. Ce gain est décomposé comme suit : +958 € de revenus d'activité, -368 € de perte du RMI, -219 € de perte d'aide personnalisée au logement, et 30 € de gain de PPE. Ce calcul ne tient pas compte de l'intéressement, c'est-à-dire de la possibilité de cumul partiel et temporaire entre un revenu d'activité et un minimum social tel que le RMI.

Source : Minefi, Direction de la Prévision, maquette Paris juin 2004

Tableau 89 : Cas d'un parent isolé avec deux enfants, passant du RMI à un SMIC à mi-temps

	Avant la PPE 2000	Avec la PPE 2002	Avec la PPE 2003	Avec la PPE 2004
Revenu mensuel disponible avant reprise d'emploi	991 € dont : - 333€ de RMI - 406€ d'APL - 105€ d'AF - 147€ d'ASF	1 015 € dont : - 350€ de RMI - 405€ d'APL - 109€ d'AF - 151€ d'ASF	1 030 € dont : - 353€ de RMI - 411€ d'APL - 111€ d'AF - 155€ d'ASF	1 047 € dont : - 358€ de RMI - 419€ d'APL - 113€ d'AF - 157€ d'ASF

Passage à un SMIC à mi-temps

Gain net mensuel dont :	+60€ (+0,71 € par heure travaillée)	+124€ (+01,47 € par heure travaillée)	+131€ (+1;55 € par heure travaillée)	+152€ (+1,80 € par heure travaillée)
▪ revenus d'activité	+ 428 €	+ 446 €	+ 455 €	+479 €
▪ RMI	- 333 €	- 350 €	- 353 €	- 358 €
▪ APL	- 35 €	0 €	0 €	0 €
▪ AF	0 €	0 €	0 €	0 €
▪ ASF	0 €	0 €	0 €	0 €
▪ PPE	0 €	+ 28 €	+ 29 €	+ 31 €

Lecture : Un célibataire avec deux enfants passant de l'inactivité à un SMIC à mi-temps va obtenir un gain de 152 € avec la PPE de 2004, soit 1,80 € par heure travaillée. Ce gain est décomposé comme suit : +479 € de revenus d'activité, -358 € de perte du RMI et 31 € de gain de PPE. Ce calcul ne tient pas compte de l'intéressement, c'est-à-dire de la possibilité de cumul partiel et temporaire entre un revenu d'activité et un minimum social tel que le RMI.

AF : Allocation familiale, ASF : Allocation de soutien familial

Source : Minefi, Direction de la Prévision, maquette Paris juin 2004

En 2002, 177 000 familles avec deux enfants bénéficiaient de l'allocation de soutien familial (ASF) sur un total de 619 000 familles bénéficiaires. Si la famille ne percevait pas l'ASF, le montant du RMI est augmenté d'autant.

Tableau 90 : Cas d'un parent isolé avec deux enfants, passant du RMI au SMIC à plein temps

	Avant la PPE 2000	Avec la PPE 2002	Avec la PPE 2003	Avec la PPE 2004
Revenu mensuel disponible avant reprise d'emploi	991 € dont - 333€ de RMI - 406€ d'APL - 105€ d'AF - 147€ d'ASF	1 015 € dont - 350€ de RMI - 405€ d'APL - 109€ d'AF - 151€ d'ASF	1 030 € dont - 353€ de RMI - 411€ d'APL - 111€ d'AF - 155€ d'ASF	1 047 € dont - 358€ de RMI - 419€ d'APL - 113€ d'AF - 157€ d'ASF
Passage à un SMIC à mi-temps				
Gain net mensuel dont :	+392€ (soit 2,32€ /heure travaillée)	+496€ (soit 2,93€ /heure travaillée)	+495€ (soit 2,93€ /heure travaillée)	+539€ (soit 3,19€ /heure travaillée)
▪ revenus d'activité	+855 €	+893 €	+910 €	+958 €
▪ RMI	-333 €	-350 €	-353 €	-358 €
▪ APL	-130 €	-90 €	-105 €	-105 €
▪ AF	0 €	0 €	0 €	0 €
▪ ASF	0 €	0 €	0 €	0 €
▪ PPE	0 €	+43 €	+44 €	+45 €

Lecture : Un célibataire avec deux enfants passant de l'inactivité à un SMIC à plein temps va obtenir un gain de 539 € avec la PPE de 2004, soit 3,19 € par heure travaillée. Ce gain est décomposé comme suit : +958 € de revenus d'activité, -358 € de perte du RMI, -105 € d'APL et 45 € de gain de PPE. Ce calcul ne tient pas compte de l'intéressement, c'est-à-dire de la possibilité de cumul partiel et temporaire entre un revenu d'activité et un minimum social tel que le RMI, ni de la taxe d'habitation.

AF : Allocation familiale, ASF : Allocation de soutien familial

Source : Minefi, Direction de la Prévision, maquette Paris juin 2004

En 2000, le gain de revenu disponible procuré par un retour à un emploi à mi-temps n'était que de 0,2 € par heure travaillée pour un célibataire sans enfant. Ce gain particulièrement faible est dû notamment à la perte du RMI (compte non tenu du mécanisme de l'intéressement) et d'une partie de l'APL. Depuis 2001, la PPE a permis un gain du revenu lié au retour à l'emploi. Pour

les personnes reprenant un travail à temps partiel, au total, le gain pour un célibataire sans enfant reprenant un mi-temps, par exemple, est passé de 14 à 89 euros, tant du fait de la hausse du SMIC que des diverses incitations visant à encourager la reprise d'emploi.

**LIGNE DIRECTRICE 9 - TRANSFORMER LE TRAVAIL NON DECLARE
EN EMPLOIS REGULIERS**

Les données statistiques issues de la verbalisation

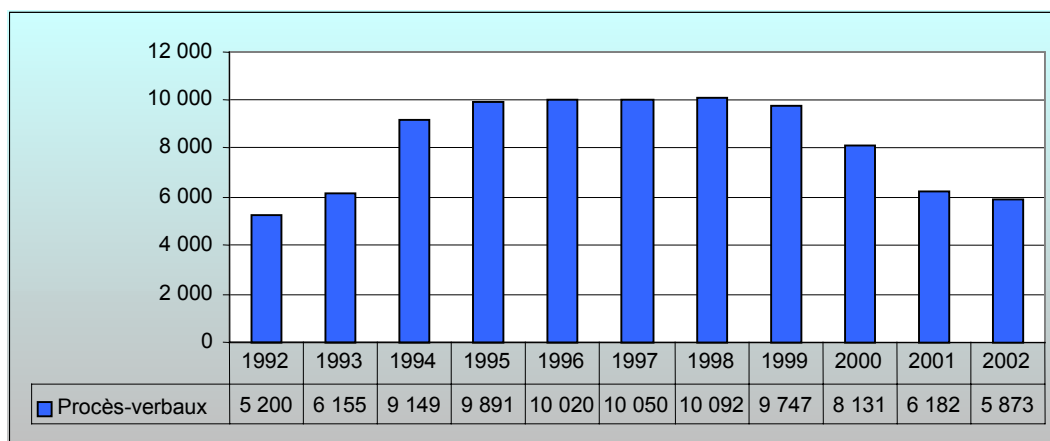
Tableau 91 : Nombre de procès-verbaux

	1998	1999	2000	2001	2002
Procès-verbaux transmis à la DILTI	10 092	9 535	8 243	6 182	nd
Dont : procès verbaux transmis au Procureur de la République et établis par les Urssaf	1 521	1 537	1 451	1 195	1 335
Montant des redressements de cotisations sociales opérés suite à contrôle Urssaf (millions d'Euros)	34	27	36	30	35

Source : DILTI, Acoiss.

En 2002, 5873 procès verbaux ont été reçus à la DILTI. Sur une période, allant de 1999 à 2002, on peut donc constater une tendance à la baisse.

Graphique 3 : Evolution du nombre de procès verbaux reçus



Source : Dilti

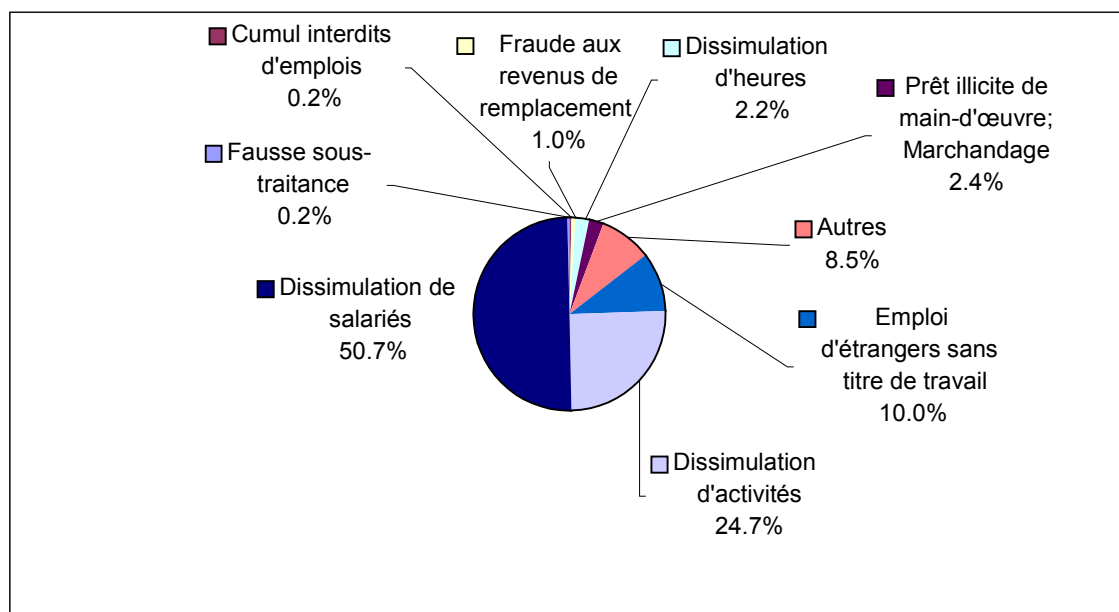
L'interprétation de cet estimateur et de son évolution requiert cependant une certaine réserve, car l'état de la verbalisation est fortement lié à plusieurs facteurs : évolution des performances des services de contrôle, évolution des techniques de dissimulation d'activité, etc. Ainsi, si la hausse de la verbalisation à partir de 1994 est due à la mise en place de la D.P.A.E (Déclaration Préalable à l'Embauche)⁵, la baisse observée depuis 1999 semble être le résultat d'une plus grande sophistication des infractions. L'évolution des techniques de travail illégal demande en effet un travail de contrôle plus long et plus difficile à mettre en œuvre, pour établir les procédures.

Par ailleurs, on peut noter que l'enquête sur la verbalisation en 2001⁶ a permis de constater que seulement 61% des procès verbaux ont été transmis par les diverses administrations. Toutes les procédures dressées ne sont donc pas systématiquement adressées à la DILTI. En réalité, le niveau de verbalisation est plus élevé.

⁵ La D.P.A.E. est un outil efficace de contrôle pour repérer la dissimulation de salariés.

⁶ Enquête effectuée en 2002 auprès des préfets de départements et concernant tous les services de contrôle habilités.

Graphique 4 : Typologie des infractions répertoriées en 2002



Source : Dilti

Typologie des infractions

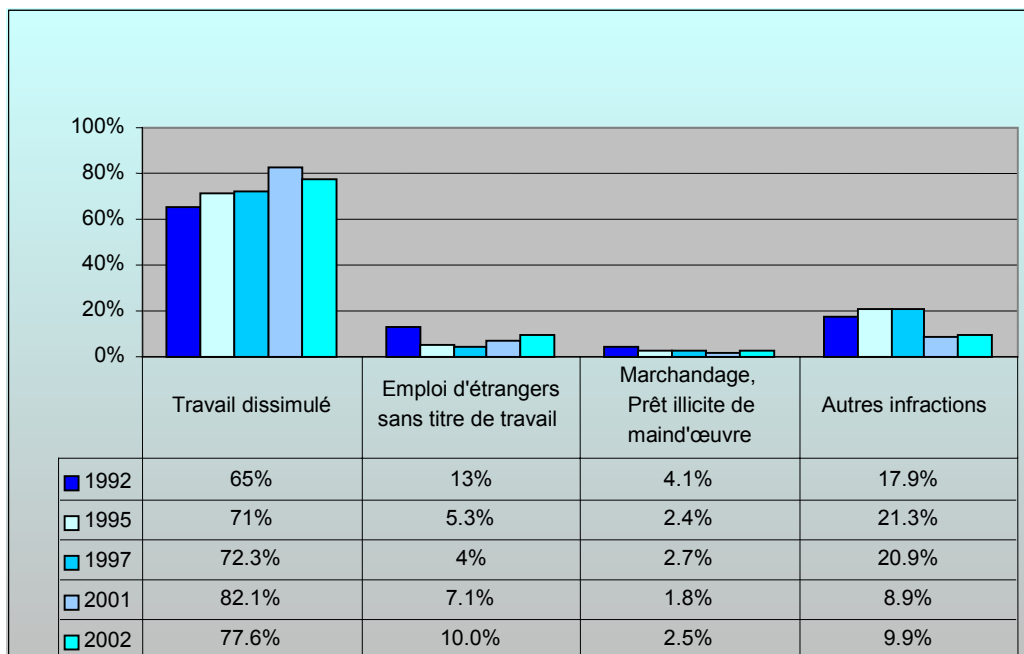
Le travail dissimulé occupe une place sans cesse croissante dans l'ensemble des infractions : en 2001, 8 infractions sur 10 sont relevées à ce titre (pour 7 sur 10 en 1997).

Le travail dissimulé est réparti, dans le cadre de l'enquête sur l'année 2001, sous la forme de trois infractions ainsi représentées : la dissimulation d'activité (27%), la dissimulation de salariés (58%) et la dissimulation des heures travaillées (15%).

Autre infraction en augmentation, l'emploi d'étrangers sans titre qui en 2001 représente 7,1% de l'ensemble des infractions. Cette infraction qui en 1990 représentait 13% des infractions était tombée à 4% en 1997 et 2,3% en 1999.

En revanche le prêt illicite de main d'œuvre et le marchandage, qui étaient déjà fort peu représentés (4,1% en 1990), sont de moins en moins relevés et ne représentent plus que 1,8% des infractions en 2001.

Graphique 5 : Evolution des infractions



Source : DILTI

Depuis 1992, le travail dissimulé constitue largement l'infraction la plus répandue. Après avoir régulièrement augmentée entre 1992 et 2001, la part du travail dissimulé enregistre une baisse de 4,5 points en 2002 mais reste cependant supérieure à celle enregistrée en 1992.

Pour sa part, l'emploi d'étrangers sans titre de travail n'a pas cessé d'augmenter, à taux quasi-constant, depuis 1997. Il atteint 10% en 2002. Cette valeur reste cependant en dessous des 13% comptabilisés en 1992.

Le prêt illicite de main-d'œuvre et le marchandage, augmentent de nouveau en 2002, après avoir régulièrement diminué depuis 1992. Ce type d'infraction représente 2,5% des infractions en 2002, contre 1,8% l'année précédente.

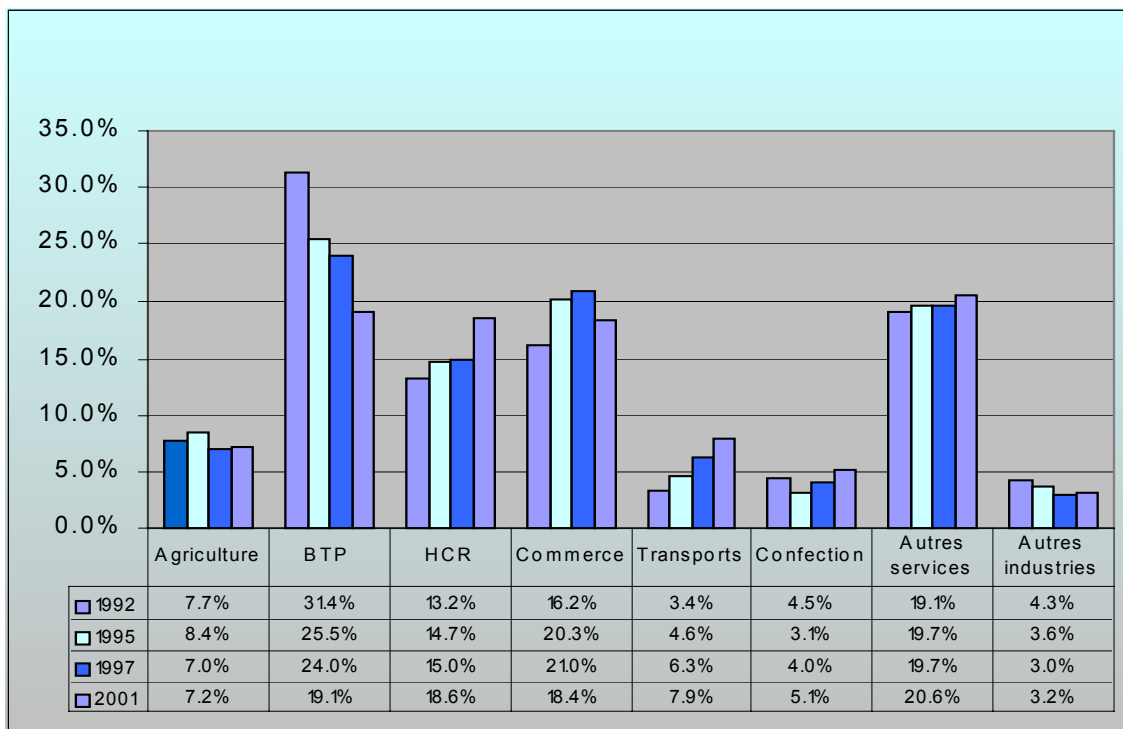
Secteurs d'activités concernés

L'évolution des secteurs d'activités montre la diminution de la part du BTP depuis 1992 dans les infractions de travail illégal. Cette baisse de la verbalisation est très forte dans ce secteur qui a bénéficié d'une baisse de la T.V.A. Les infractions dans le secteur de l'hôtellerie-restauration, continuent leur croissance. et représente en 2001 18,6% des infractions pour 13,2% en 1992.

Les infractions relevées dans les transports et autres services connaissent également une évolution notable, leur part passant respectivement de 3,4% à 7,9% et de 19,7% à 20,6%.

Le secteur agricole et le secteur de la confection ont, pour leur part, une évolution plus ou moins stable, avec une légère hausse depuis 1997. Dans le secteur du commerce la verbalisation a connu un léger recul.

Graphique 6 : Evolution des infractions par secteurs d'activité depuis 1992

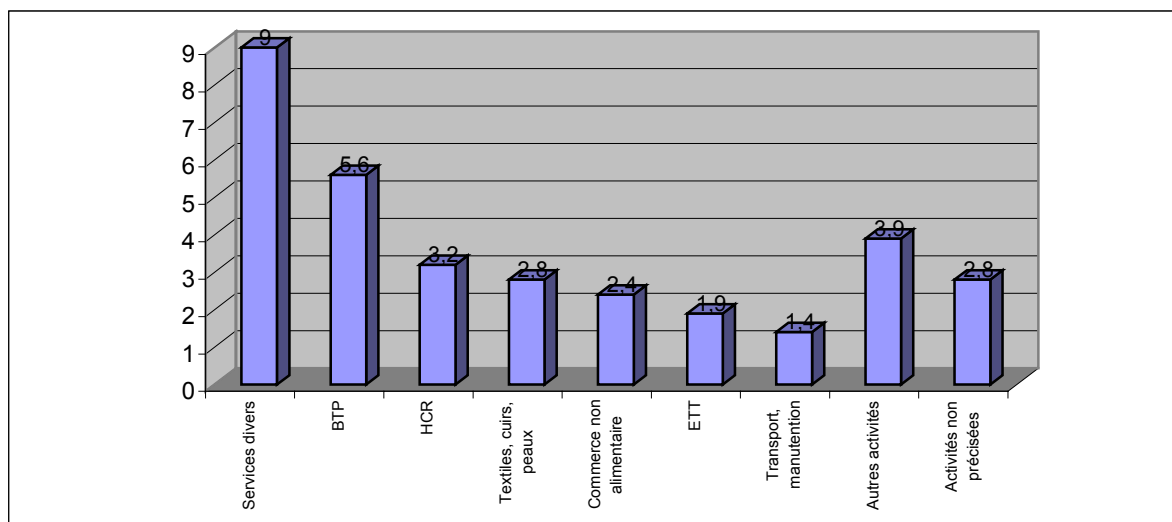


Source : DILTI

Les U.R.S.S.A.F. et la mise en recouvrement des cotisations

Les organismes d'Union pour le Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocation Familiale (U.R.S.S.A.F) recensent près de 1855 procès verbaux de « travail dissimulé » en 2002. En plus des poursuites pénales, les interventions se soldent par une mise en recouvrement des cotisations et contributions sociales éludées. Le montant des redressements s'élève à environ 33 millions d'euros pour l'année 2002, dont 31,10 millions concernent des cotisations dues pour l'emploi de salariés et 1,6 millions d'euros des cotisations dues par des employeurs et travailleurs indépendants.

Graphique 7 : Montant des cotisations mises en recouvrement par secteurs d'activité en 2002 (en millions d'euros)



Source : DILTI

Ces redressements donnent une évaluation des montants qui pourraient perçues au niveau national, si toute la fraude était appréhendée. Les U.R.S.S.A.F. consacrent 10% du temps de contrôle à la lutte contre le travail dissimulé.

Seule une partie des sommes mises en recouvrement sont encaissées, du fait de l'insolvabilité des débiteurs, qui organisent parfois leur insaisissabilité.

**LIGNE DIRECTRICE - 10. S'ATTAQUER AUX DISPARITES REGIONALES
EN MATIERE D'EMPLOI**

Dispersion des taux d'emploi régionaux

Tableau 92 : Taux d'emploi régionaux

	2000	2001	2002
France Métropolitaine	62,8%	63,5%	63,7%
Île-de-France	68,4%	69,2%	69,2%
Alsace	66,7%	67,3%	67,1%
Pays de la Loire	64,6%	65,4%	65,8%
Centre	64,8%	65,7%	65,7%
Rhône-Alpes	64,5%	65,1%	65,2%
Franche-Comté	64,2%	65,0%	64,8%
Limousin	63,8%	64,7%	64,8%
Bretagne	62,9%	63,7%	64,1%
Bourgogne	63,4%	64,0%	64,0%
Auvergne	62,6%	63,4%	63,6%
Midi-Pyrénées	61,9%	62,7%	63,4%
Basse-Normandie	62,5%	62,9%	62,8%
Poitou-Charentes	61,6%	62,5%	62,8%
Aquitaine	61,7%	62,1%	62,3%
Haute-Normandie	61,0%	61,8%	61,9%
Champagne-Ardenne	60,8%	61,5%	61,5%
Picardie	60,6%	61,2%	61,4%
Lorraine	60,7%	61,2%	61,1%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	57,6%	58,7%	59,5%
Corse	54,8%	56,0%	57,0%
Languedoc-Roussillon	55,0%	55,7%	56,4%
Nord - Pas-de-Calais	55,3%	56,1%	56,3%

Note : les taux d'emploi sont pris en moyenne annuelle par ordre décroissant en 2002.

Champ : 15-64 ans, taux d'emploi au lieu du domicile

Source : Estimations annuelles d'emploi et estimations de population, calculs Synthèse et conjoncture de l'emploi, INSEE,

Tableau 93 : Dispersion des taux d'emploi régionaux

1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002 (p)
7,2%	6,9%	6,6%	6,5%	6,3%	6,2%	6,3%	6,3%	6,4%	6,4%	6,3%	6,1%

Lecture : La dispersion est mesurée par le coefficient de variation des taux d'emploi régionaux, pondérés par la population de 15-64 ans de la région en 2001. Les taux d'emploi sont pris en moyenne annuelle. Les données de l'année 2002 sont provisoires.

Le coefficient de variation est l'écart-type divisé par la moyenne. Ce coefficient diminue lorsque les taux d'emploi se rapprochent de la moyenne, et il augmente lorsque les taux s'écartent (la disparité entre régions s'accroît).

Source : Estimations annuelles d'emploi et estimations de population, calculs Synthèse et conjoncture de l'emploi, Insee

Entre 2000 et 2002, l'emploi augmente en France dans toutes les régions. Sur longue période les écarts de taux d'emploi entre les régions ont tendance à se réduire aussi bien en période de ralentissement économique qu'en période de reprise.

Tableau 94 : Régions à faible taux d'emploi en 2002

Taux d'emploi national	63,7%
90% de la moyenne	57,4%
95% de la moyenne	60,6%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	59,5%
Corse	57,0%
Languedoc-Roussillon	56,4%
Nord - Pas-de-Calais	56,3%

Dispersion des taux de chômage régionaux

Tableau 95 : Taux de chômage régionaux

	2001	2002	2003
France métropolitaine	8,7	9	9,7
Languedoc-Roussillon	13,7	13,7	13,9
Nord - Pas-de-Calais	12,4	12,3	12,6
Provence-Alpes-Côte d'Azur	12,3	11,7	12
Haute-Normandie	9,9	10	10,5
Picardie	9,7	9,8	10,4
Corse	11,8	10,7	10,3
Champagne-Ardenne	9,1	9,3	10
Aquitaine	9,2	9,3	9,7
Midi-Pyrénées	9,5	9,4	9,7
Île-de-France	7,5	8,4	9,6
Lorraine	7,9	8,4	9,3
Basse-Normandie	8,3	8,6	9,2
Poitou-Charentes	8,7	8,6	9,1
Rhône-Alpes	7,3	7,8	8,7
Bourgogne	7,4	7,8	8,5
Centre	7	7,5	8,3
Auvergne	8,3	8	8,3
Franche-Comté	6,3	7,4	8,2
Pays de la Loire	7,4	7,6	8,1
Bretagne	7,2	7,6	8,1
Alsace	5,5	6,5	7,6
Limousin	6,7	6,8	7,3

Source : Insee, en moyenne annuelle, par ordre décroissant en 2003.

Le chômage a augmenté en 2003 dans toutes les régions. A partir de la mi-2001, les effets du retournement conjoncturel se font sentir.

Tableau 96 : Dispersion des taux de chômage régionaux

1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
21,0%	19,7%	18,5%	16,9%	17,2%	18,3%	18,5%	18,9%	20,0%	21,2%	23,4%	23,6%	19,0%	15,8%

Lecture : la dispersion est mesurée par le coefficient de variation des taux de chômage régionaux, pondérés par la population active de la région en 2001. Les taux de chômage sont pris en moyenne annuelle.

Le coefficient de variation est l'écart-type divisé par la moyenne. Ce coefficient diminue lorsque les taux de chômage se rapprochent de la moyenne, et il augmente lorsque les taux s'écartent (la disparité entre régions s'accroît).

Source : Insee

La dispersion des taux de chômage s'est fortement réduite entre 2001 et 2003. Une observation en longue période montre que cet indicateur évolue en phase avec le cycle économique : il se réduit en période de ralentissement et s'élève en période de reprise.

Tableau 97 : Région à fort taux de chômage en 2003

Taux de chômage national	9,7%
150% de la moyenne	14,6%
125% de la moyenne	12,1%

Aucune région n'a un taux de plus de 150% de la moyenne nationale (DOM exceptés)

Les régions à plus fort taux de chômage :

Languedoc-Roussillon	13,9%
Nord-Pas de Calais	12,6%
Prov-Alpes-Côte d'Azur	12%

Dialogue social

Représentation des salariés

Tableau 98 : Proportion de salariés représentés par des délégués syndicaux
en pourcentage

	1999	2000	2001	2002
Ensemble des salariés	68,3	69,7	72,1	67,1
Salariés des entreprises de plus de 50 salariés	83,8	87,1	86,8	84,2

Lecture : en 1999, 68,3% des salariés des entreprises privées non agricoles de 10 salariés ou plus étaient représentés par des délégués syndicaux.

Champ : ensemble des salariés des entreprises de 10 salariés ou plus, du secteur marchand non-agricole.

Sources : Dares pour les enquêtes Acemo sur l'individualisation des hausses de salaire de base de 1999 à 2002.

Globalement, entre 1999 et 2002, plus de deux salariés sur trois des entreprises privées non agricoles de 10 salariés ou plus sont représentés par des délégués syndicaux. Dans les entreprises de plus de 50 salariés, cette proportion avoisine 85%. En 2001, le développement du mandatement, dans le cadre des négociations liées à la réduction du temps de travail, explique probablement l'augmentation de la part de salariés représentés par des délégués syndicaux.